16ème ANNEE. — N° 8 Mercredi 26 janvier 1977

الجمهورية الجزائرية
الديمقراطية الشعبية

الجريدة الرسمية

اتفاقات دولية ، قوانين ، أوامر ومراسيم
قرارات ، مقررات ، مناشير ، إعلانات وبلاغات

	ALGERIE		ETRANGER
	6 mois	1 an	1 an
Edition originale	30 DA	50 DA	80 DA
Edition originale et sa traduction	70 DA	100 DA	150 DA (Frais d'expédition en sus)

DIRECTION ET REDACTION :
Secrétariat général du Gouvernement

Abonnements et publicité :
IMPRIMERIE OFFICIELLE
7, 9 et 13, Av. A. Benbarek - ALGER
Tél. : 66-18-15 à 17 - C.C.P. 3200-50 - ALGER

Edition originale le numéro : 0,60 dinar. Edition originale et sa traduction, le numéro : 1,30 dinar — Numéro des années antérieures : 1,00 dinar. Les tables sont fournies gratuitement aux abonnés. Prière de joindre les dernières bandes pour renouvellement et réclamation. Changement d'adresse : ajouter 1,00 dinar. Tarif des insertions : 15 dinars la ligne.

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
CONVENTIONS ET ACCORDS INTERNATIONAUX — LOIS, ORDONNANCES ET DECRETS,
ARRETES, DECISIONS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES —
(TRADUCTION FRANÇAISE)

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES, DECISIONS ET CIRCULAIRES

MINISTERE DES FINANCES

Décret n° 77-9 du 23 janvier 1977 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977 au ministre d'Etat chargé des transports p. 75

Décret n° 77-10 du 23 janvier 1977 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977 au ministre des affaires étrangères p. 78

Décret n° 77-11 du 23 janvier 1977 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977 au ministre de l'intérieur p. 80.

Décret n° 77-12 du 23 janvier 1977 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977 au ministre de l'agriculture et de la réforme agraire p. 84

Décret n° 77-13 du 23 janvier 1977 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977 au ministre de la justice, garde des sceaux p. 88

SOMMAIRE (Suite)

Décret n° 77-14 du 23 janvier 1977 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977 au ministre des enseignements primaire et secondaire, p. 90

Décret n° 77-15 du 23 janvier 1977 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977 au ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, p. 94

Décret n° 77-16 du 23 janvier 1977 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 76-114 du 29 decembre 1976 portant loi de finances pour 1977 au ministre de la santé publique, p. 96

Décret n° 77-17 du 23 janvier 1977 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977 au ministre des travaux publics et de la construction, p. 99

Décret n° 77-18 du 23 janvier 1977 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977 au ministre de l'information et de la culture, p. 103

Décret n° 77-19 du 23 janvier 1977 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977 au ministre de l'industrie et de l'énergie, p. 107

Décret n° 77-20 du 23 janvier 1977 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977 au ministre de l'enseignement originel et des affaires religieuses p. 109

Décret n° 77-21 du 23 janvier 1977 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977 au ministre du tourisme, p. 112

Décret n° 77-22 du 23 janvier 1977 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977 au ministre du travail et des affaires sociales, p. 115

Décret n° 77-23 du 23 janvier 1977 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977 au ministre du commerce, p. 118

Décret n° 77-24 du 23 janvier 1977 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977 au ministre des finances, p. 121

Décret n° 77-25 du 23 janvier 1977 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977 au ministre des anciens moudjahidine, p. 124

Décret n° 77-26 du 23 janvier 1977 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977 au ministre des postes et télécommunications p. 127

Décret n° 77-27 du 23 janvier 1977 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977 au ministre de la jeunesse et des sports, p. 128

Décret n° 77-28 du 23 janvier 1977 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977 au secrétaire d'Etat au plan, p. 131

Décret n° 77-29 du 23 janvier 1977 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977 au secrétaire d'Etat à l'hydraulique, p. 133

Décret n° 77-30 du 23 janvier 1977 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977 au budget annexe des irrigations, p. 135

DECRETS, ARRETES, DECISIONS ET CIRCULAIRES

MINISTERE DES FINANCES

Décret n° 77-9 du 23 janvier 1977 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977 au ministre d'Etat chargé des transports.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution et notamment ses articles 111-10° et 152 ;

Vu l'ordonnance n° 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977 (article 10) ;

Décrète :

Article 1er. — Les crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977 au ministre d'Etat chargé des transports, sont répartis par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre d'Etat chargé des transports sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 23 janvier 1977.

Houari BOUMEDIENE

TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement, pour 1977 au ministre d'Etat chargé des transports

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	3.528.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	705.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	141.000
31-11	Services extérieurs des transports terrestres — Rémunérations principales	3.000.000
31-12	Services extérieurs des transports terrestres — Indemnités et allocations diverses	490.000
31-13	Services extérieurs des transports terrestres — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	150.000
31-17	Vacations des experts et inspecteurs chargés des examens du permis de conduire automobile	1.000.000
31-21	Services extérieurs de la marine marchande — Rémunérations principales	1.300.000
31-22	Services extérieurs de la marine marchande — Indemnités et allocations diverses	305.000
31-23	Services extérieurs de la marine marchande — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	35.000
31-31	Services extérieurs de l'aviation civile — Rémunérations principales	1.222.000
31-32	Services extérieurs de l'aviation civile — Indemnités et allocations diverses	179.000
31-90	Administration centrale — Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	mémoire
31-92	Services extérieurs des transports terrestres — Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	mémoire
31-99	Rémunérations des personnels détachés auprès des assemblées populaires communales	mémoire
	Total de la 1ère partie	12.055.000

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	20.000
32-11	Services extérieurs des transports terrestres — Rentes d'accidents du travail	100.000
	Total de la 2ème partie	120.000
	3ème partie	
	Personnel en activité et en retraite — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations familiales	400.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	2.500
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	100.000
33-04	Administration centrale — Contributions aux œuvres sociales	2.500
33-11	Services extérieurs des transports terrestres — Prestations familiales ..	250.000
33-12	Services extérieurs des transports terrestres — Prestations facultatives..	1.500
33-13	Services extérieurs des transports terrestres — Sécurité sociale	150.000
33-14	Services extérieurs des transports terrestres — Contributions aux œuvres sociales	2.500
33-21	Services extérieurs de la marine marchande — Prestations familiales ..	200.000
33-22	Services extérieurs de la marine marchande — Prestations facultatives..	mémoire
33-23	Services extérieurs de la marine marchande — Sécurité sociale	80.000
33-24	Services extérieurs de la marine marchande — Contributions aux œuvres sociales	mémoire
33-96	Administration centrale — Contribution de l'Etat au fonds de retraite des agents des chemins de fer d'intérêt local et tramways	990.500
	Total de la 3ème partie	2.179.500
	4ème partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	505.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	175.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	620.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	335.000
34-05	Administration centrale — Habillement	24.500
34-11	Services extérieurs des transports terrestres — Remboursement de frais	200.000
34-12	Services extérieurs des transports terrestres — Matériel et mobilier ..	400.000
34-13	Services extérieurs des transports terrestres — Fournitures	200.000
34-14	Services extérieurs des transports terrestres — Charges annexes	130.000
34-15	Services extérieurs des transports terrestres — Habillement	15.000
34-17	Services extérieurs des transports terrestres — Remboursement de frais aux experts et inspecteurs chargés des examens du permis de conduire automobile	300.000

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
34-21	Services extérieurs de la marine marchande — Remboursement de frais	56 000
34-22	Services extérieurs de la marine marchande — Matériel et mobilier	30.000
34-23	Services extérieurs de la marine marchande — Fournitures	65.000
34-24	Services extérieurs de la marine marchande — Charges annexes	110.000
34-25	Services extérieurs de la marine marchande — Habillement	25.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	319.000
34-91	Services extérieurs des transports terrestres — Parc automobile	253.000
34-92	Administration centrale — Loyers	80.000
34-93	Services extérieurs des transports terrestres — Loyers	80.000
34-94	Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	20.000
	Total de la 4ème partie	3.942.500
	5ème partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Entretien des immeubles de l'administration centrale	280 000
35-11	Entretien des immeubles des services extérieurs des transports terrestres	250 000
	Total de la 5ème partie	530.000
	6ème partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Contribution de l'Etat au fonctionnement de l'institut hydrométéorologique de formation et de recherches	3.460.000
36-02	Contribution de l'Etat au fonctionnement de l'office national de la météorologie	23.000.000
36-03	Subvention à l'institut supérieur maritime	6.000.000
36-04	Subvention aux centres nationaux d'aviation légère	655.000
	Total de la 6ème partie	33.115.000
	Total du titre III	51.942.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Bourses	4 058 000
	Total de la 3ème partie	4.058.000
	4eme partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	S.N.T.F. — Contributions conventionnelles	80 000.000
44-02	Subvention à l'E.N.E.M.A.	14.000.000
	Total de la 4ème partie	94.000.000
	Total du titre IV	98.058.000
	Total général pour le ministère d'Etat chargé des transports	150.000.000

Décret n° 77-10 du 23 janvier 1977 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977 au ministre des affaires étrangères.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution et notamment ses articles 111-10° et 152,

Vu l'ordonnance n° 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977 (article 10) ;

Décrète :

Article 1er. — Les crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977 au ministre des affaires étrangeres, sont répartis par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre des affaires étrangères, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algerienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 23 janvier 1977.

Houari BOUMEDIENE.

TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement, pour 1977 au ministre des affaires étrangères

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	4.500.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	2.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	1.000.000
31-11	Services à l'étranger — Rémunérations principales	41.500.000
31-12	Services à l'étranger — Indemnités et allocations diverses	40.000.000
31-13	Services à l'étranger — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	2.000.000
31-90	Administration centrale — Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée —	mémoire
31-92	Services à l'étranger — Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	mémoire
31-99	Rémunérations des personnels détachés auprès des assemblées populaires communales	mémoire
	Total de la 1ère partie	91.000.000
	2ème partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	40.000
32-11	Services à l'étranger — Rentes d'accidents du travail	mémoire
	Total de la 2ème partie	40.000
	3ème partie	
	Personnel en activité et en retraite — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations familiales	1.500.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	20.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	1.000.000
33-11	Services à l'étranger — Prestations familiales	2.000.000
33-12	Services à l'étranger — Prestations facultatives	20.000
33-13	Services à l'étranger — Sécurité sociale	4.960.000
	Total de la 3ème partie	9.500.000

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	6.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	1.300.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	1.200.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	5.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	250.000
34-11	Services à l'étranger — Remboursement de frais	25.000.000
34-12	Services à l'étranger — Matériel et mobilier	6.000.000
34-13	Services à l'étranger — Fournitures	3.500.000
34-14	Services à l'étranger — Charges annexes	10.500.000
34-15	Services à l'étranger — Habillement	400.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	1.000.000
34-91	Services à l'étranger — Parc automobile	6.600.000
34-92	Administration centrale — Loyers	200.000
34-93	Services à l'étranger — Loyers	8.500.000
34-97	Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	75.460.000
	5ème partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	1.000.000
35-11	Services à l'étranger — Entretien des immeubles	4.500.000
	Total de la 5ème partie	5.500.000
	7ème partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Conférences internationales	1.000.000
37-11	Frais de fonctionnement des nouveaux postes diplomatiques et consulaires	15.000.000
37-21	Dépenses diverses	500.000
	Total de la 7ème partie	16.500.000
	Total du titre III	198.000.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	2ème partie	
	Action internationale	
42-01	Participation aux organismes internationaux	mémoire
	Total de la 2ème partie	memoire
	6ème partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-91	Frais de rapatriement et d'assistance aux Algériens malades et nécessiteux à l'étranger	2.000 000
	Total de la 6ème partie	2.000.000
	Total du titre IV	2.000.000
	Total général pour le ministère des affaires étrangères	200.000.000

Décret n° 77-11 du 23 janvier 1977 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977, au ministre de l'intérieur.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution et notamment ses articles 111-10° et 152,

Vu l'ordonnance n° 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977 (article 10) ;

Décrète :

Article 1er. — Les crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977 au ministre de l'intérieur, sont répartis par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 23 janvier 1977.

Houari BOUMEDIENE.

TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement, pour 1977 au ministre de l'intérieur

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	22.952.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	3.388.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	1.913.000
31-11	Conseils exécutifs — Rémunérations principales	125.820.000
31-12	Conseils exécutifs — Indemnités et allocations diverses	33.724.000
31-13	Conseils exécutifs — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	3.151.500
31-31	Sûreté nationale — Rémunérations principales	212.000.000
31-32	Sûreté nationale — Indemnités et allocations diverses	74.000.000
31-33	Sûreté nationale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	2.845.500
31-41	Unité d'intervention de la protection civile — Rémunérations principales.	2.928.100
31-42	Unité d'intervention de la protection civile — Indemnités et allocations diverses	1.612.000
31-43	Unité d'intervention de la protection civile — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	60.000
31-90	Administration centrale — Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	400.000
31-92	Conseils exécutifs — Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	460.000
31-99	Administration centrale — Rémunérations des fonctionnaires détachés auprès des Assemblées populaires communales	mémoire
	Total de la 1ère partie	485.254.100

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	500.000
32-11	Services extérieurs — Rentes d'accidents du travail	400.000
	Total de la 2ème partie	900.000
	3ème partie	
	Personnel en activité et en retraite — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations familiales	42.912.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	400.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	7.853.200
33-04	Administration centrale — Contributions aux œuvres sociales	950.000
33-11	Conseils exécutifs — Prestations familiales	19.000.000
33-12	Conseils exécutifs — Prestations facultatives	465.000
33-13	Conseils exécutifs — Sécurité sociale	4.400.000
33-14	Conseils exécutifs — Contribution aux œuvres sociales	310.000
33-41	Unité d'intervention de la Protection civile — Prestations familiales ...	472.000
33-43	Unité d'intervention de la Protection civile — Sécurité sociale	96.000
	Total de la 3ème partie	76.858.200
	4ème partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	2.880.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	5.180.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	2.079.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	5.068.500
34-05	Administration centrale — Habillement	5.067.000
34-06	Administration centrale — Alimentation	mémoire
34-11	Conseils exécutifs — Remboursement de frais	6.988.000
34-12	Conseils exécutifs — Matériel et mobilier	4.495.000
34-13	Conseils exécutifs — Fournitures	6.650.000
34-14	Conseils exécutifs — Charges annexes	4.961.500
34-15	Conseils exécutifs — Habillement	624.000
34-16	Conseils exécutifs — Alimentation	2.000.000
34-31	Sûreté nationale — Remboursement de frais	5.760.000
34-32	Sûreté nationale — Matériel et mobilier	19.000.000
34-33	Sûreté nationale — Fournitures	3.750.000
34-34	Sûreté nationale — Charges annexes	5.300.000
34-35	Sûreté nationale — Habillement	18.700.000
34-36	Sûreté nationale — Alimentation	6.500.000

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
34-41	Unité d'intervention de la Protection civile — Remboursement de frais.	140.000
34-42	Unité d'intervention de la Protection civile — Matériel et mobilier	540.000
34-43	Unité d'intervention de la Protection civile — Fournitures	100.000
34-44	Unité d'intervention de la Protection civile — Charges annexes	25.000
34-46	Unité d'intervention de la Protection civile — Alimentation	324.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	25.910.700
34-91	Conseils exécutifs — Parc automobile	10.280.300
34-92	Administration centrale — Loyers	1.390.000
34-93	Conseils exécutifs — Loyers	400.000
34-94	Unité d'intervention de la Protection civile — Parc automobile	1.803.000
34-97	Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat ..	600.000
	Total de la 4ème partie	146.516.000
	5ème partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien et réparation des immeubles	7.200.000
35-11	Conseils exécutifs — Entretien et réparation des immeubles	5.370.000
35-41	Unité d'intervention de la Protection civile — Entretien et réparation des immeubles	55.000
	Total de la 5ème partie	12.625.000
	6ème partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention de fonctionnement à l'école supérieure des cadres	mémoire
36-02	Subvention de fonctionnement à l'école nationale d'administration	12.525.000
36-03	Subvention de fonctionnement au centre de formation administrative	88.700.000
36-04	Subvention de fonctionnement aux Centres des cours par correspondance.	1.300.000
36-05	Subvention de fonctionnement à l'école des transmissions nationales ..	3.400.000
36-06	Subvention de fonctionnement à l'école nationale de la protection civile	6.503.700
	Total de la 6ème partie	112.428.700

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème partie	
	Dépenses diverses	
37-11	Conseils exécutifs — Dépenses diverses	930.000
37-12	Dépenses des élections	4.378.000
37-13	Dépenses d'organisation de l« achaba »	800.000
37-14	Dépenses d'état civil	7.000.000
37-31	Sûreté nationale — Dépenses diverses	4.840.000
	Total de la 7ème partie	17.948.000
	Total du titre III	852.530.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	2ème partie	
	Action internationale	
42-01	Coopération internationale	600.000
	Total de la 2ème partie	600.000
	3ème partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Bourses, rémunérations et indemnités aux stagiaires	300.000
	Total de la 3ème partie	300.000
	6ème partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-01	Transport gratuit des indigents algériens	350.000
46-02	Secours d'extrême urgence aux victimes des calamités publiques	mémoire
	Total de la 6ème partie	350.000
	Total du titre IV	1.250.000
	Total général pour le ministère de l'intérieur	853.780.000

Décret n° 77-12 du 23 janvier 1977 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977, au ministre de l'agriculture et de la réforme agraire.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution et notamment ses articles 111-10° et 152

Vu l'ordonnance n° 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977 (article 10) ;

Décrète :

Article 1er. — Les crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977 au ministre de l'agriculture et de la réforme agraire sont répartis par chapitre, conformément à l'état « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Dès la publication du présent décret, les crédits inscrits au chapitre 44-97 : « Moyens spécifiques affectés aux services chargés de la mise en œuvre des opérations de la révolution agraire » seront versés au compte spécial du trésor n° 302.033 : « Opérations effectuées au titre de la révolution agraire » et répartis entre les différents sous-comptes en vue de leur utilisation par les ordonnateurs habilités à cet effet, conformément au programme d'emploi qui sera fixé par décret.

Art. 3. — Le ministre des finances et le ministre de l'agriculture et de la réforme agraire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 23 janvier 1977.

Houari BOUMEDIENE

TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement, pour 1977 au ministre de l'agriculture et de la réforme agraire

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	7.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	850.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	750.000
31-11	Directions de l'agriculture de wilaya — Rémunérations principales	61.609.000
31-12	Directions de l'agriculture de wilaya — Indemnités et allocations diverses	11.300.000
31-13	Directions de l'agriculture de wilaya — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	900.000
31-21	Dépôts de reproducteurs de la production animale — Rémunérations principales	3.800.000
31-22	Dépôts de reproducteurs de la production animale — Indemnités et allocations diverses	900.000
31-23	Dépôts de reproducteurs de la production animale — Salaires et accessoires de salaires des palefreniers	5.000.000
31-31	Services extérieurs de l'éducation agricole — Rémunérations principales.	2.630.000
31-32	Services extérieurs de l'éducation agricole — Indemnités et allocations diverses	530.000
31-33	Services extérieurs de l'éducation agricole — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	2.640.000
31-41	Services extérieurs des forêts et de la défense et restauration des sols — Rémunérations principales	31.000.000
31-42	Services extérieurs des forêts et de la défense et restauration des sols — Indemnités et allocations diverses	4.800.000
31-43	Services extérieurs des forêts et de la défense et restauration des sols — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	860.000
31-81	Personnel coopérant — Rémunérations principales	12.500.000
31-82	Personnel coopérant — Indemnités et allocations diverses	3.000.000
31-90	Administration centrale — Traitement du personnel en congé de longue durée	15.000
31-92	Services extérieurs — Traitement du personnel en congé de longue durée	70.000
31-99	Rémunérations des personnels détachés auprès des assemblées populaires communales	mémoire
	Total de la 1ère partie	**150.154.000**

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents de travail	150.000
32-11	Services extérieurs — Rentes d'accidents de travail	710.000
	Total de la 2ème partie	860.000
	3ème partie	
	Personnel en activité et en retraite — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations familiales	2.500.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	30.000
33-03	Administration centrale — Securité sociale	750.000
33-04	Administration centrale — Œuvres sociales	41.000
33-11	Services extérieurs — Prestations familiales	16.500.000
33-12	Services extérieurs — Prestations facultatives	62.000
33-13	Services extérieurs — Sécurité sociale	3.200.000
	Total de la 3ème partie	23.083.000
	4ème partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	2.200.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	650.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	720.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	975.000
34-05	Administration centrale — Habillement	40.000
34-07	Administration centrale — Rémunérations des services rendus par les coopératives de la comptabilité	300.000
34-11	Directions de l'agriculture de wilaya — Remboursement de frais	2.000.000
34-12	Directions de l'agriculture de wilaya — Matériel et mobilier	610.000
34-13	Directions de l'agriculture de wilaya — Fournitures	620.000
34-14	Directions de l'agriculture de wilaya — Charges annexes	1.620.000
34-15	Directions de l'agriculture de wilaya — Habillement	31.000
34-21	Dépôts de reproducteurs de la production animale — Remboursement de frais	210.000
34-22	Dépôts de reproducteurs de la production animale — Matériel et mobilier	200.000
34-23	Dépôts de reproducteurs de la production animale — Fournitures	2.000.000
34-24	Dépôts de reproducteurs de la production animale — Charges annexes..	360.000
34-25	Dépôts de reproducteurs de la production animale — Habillement	125.000
34-31	Services extérieurs de l'éducation agricole — Remboursement de frais ..	100.000
34-32	Services extérieurs de l'éducation agricole — Matériel et mobilier	200.000
34-33	Services extérieurs de l'éducation agricole — Fournitures	360.000
34-34	Services extérieurs de l'éducation agricole — Charges annexes	700.000
34-35	Services extérieurs de l'éducation agricole — Habillement	30.000
34-36	Services extérieurs de l'éducation agricole — Alimentation des élèves et des stagiaires	2.500.000
34-41	Services extérieurs des forêts et de la défense et restauration des sols — Remboursement de frais	545.000

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
34-42	Services extérieurs des forêts et de la défense et restauration des sols — Matériel et mobilier	500.000
34-43	Services extérieurs des forêts et de la défense et restauration des sols — Fournitures	750.000
34-44	Services extérieurs des forêts et de la défense et restauration des sols — Charges annexes	620.000
34-45	Services extérieurs des forêts et de la défense et restauration des sols — Habillement	1.100.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	1.056.000
34-91	Services extérieurs — Parc automobile	6.533..00
34-92	Administration centrale — Loyers	15.000
34-93	Services extérieurs — Loyers	540.000
34-97	Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	245.000
	Total de la 4ème partie	28.455.000
	5ème partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	700.000
35-11	Services extérieurs de l'agriculture — Entretien des immeubles	3.100.000
35-12	Travaux d'entretien dans les reboisements	1.000.000
35-14	Entretien des exploitations des établissements agricoles	500.000
35-15	Travaux de lutte contre l'incendie — Matériel — Direction — Signalisation	300.000
35-16	Travaux de lutte contre l'incendie — Entretien des tranchées pare-feu. aménagement des postes de vigie, travaux divers	1.200.000
35-17	Entretien des immeubles des dépôts de reproducteurs — Entretien et fonctionnement de l'exploitation du dépôt de reproducteurs de Tiaret	700 000
	Total de la 5ème partie	7.500.000
	6ème partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-11	Subvention de fonctionnement aux commissariats de mise en valeur des perimètres	8.000.000
36-21	Subvention de fonctionnement à l'institut de la vigne et du vin	3.400.000
36-31	Subvention de fonctionnement au centre national pedagogique agricole (C.N.P.A.)	2.000.000
36-32	Subvention de fonctionnement à l'institut de technologie agricole de Mostaganem (I.T.A.)	42.000.000
36-33	Subvention de fonctionnement aux instituts de technologie moyen agricole (I.T.M.A.)	32.000.000
36-41	Subvention de fonctionnement à l'institut national de la recherche agronomique (I.N.R.A.)	17.200.000
36-51	Subvention de fonctionnement aux instituts de développement	20.400.000
36-61	Subvention de fonctionnement à l'institut national de la protection des végétaux	13.000.000
	Total de la 6ème partie	138.000.000

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Dépenses d'organisation des assises nationales du secteur agricole socialiste	650.000
37-02	Dépenses d'organisation de congrès	550.000
	Total de la 7ème partie	1.200 000
	Total du titre III	349.252.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Bourses	600.000
43-02	Indemnités aux stagiaires	1.150.000
43-03	Vulgarisation	1.450.000
	Total de la 3ème partie	3.200.000
	4ème partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Expositions et manifestations d'intérêt général	600.000
44-11	Réserve cynégétique	600.000
44-21	Pépinières de la production végétale	900.000
44-22	Lutte contre les maladies animales	12.900.000
44-23	Subvention aux S.A.P. pour rémunérations des directeurs et moniteurs..	610.000
44-24	Dépenses de fonctionnement des bureaux et véhicules des postes de vulgarisation	300.000
44-27	Subventions à des organismes professionnels créés en vue de la protection des végétaux	40.000
44-28	Encouragement à la production animale	200.000
44-41	Participation aux dépenses de fonctionnement de l'association pour le développement du pastoralisme	50.000
44-97	Moyens spécifiques affectés aux services chargés de la mise en œuvre des opérations de la révolution agraire	76.000.000
	Total de la 4ème partie	92.200.000
	Total du titre IV	95.400.000
	Total général pour le ministère de l'agriculture et de la reforme agraire	444.652.000

Décret n° 77-13 du 23 janvier 1977 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977 au ministre de la justice, garde des sceaux.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution et notamment ses articles 111-10° et 152,

Vu l'ordonnance n° 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977 (article 10) ;

Décrète :

Article 1er. — Les crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977 au ministre de la justice, garde des sceaux, sont répartis par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la justice, garde des sceaux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 23 janvier 1977.

Houari BOUMEDIENE.

TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement, pour 1977 au ministre de la justice, garde des sceaux

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	2.600.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	600.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	800.000
31-11	Services judiciaires — Rémunérations principales	42.000.000
31-12	Services judiciaires — Indemnités et allocations diverses	7.000.000
31-13	Services judiciaires — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	1.200.000
31-21	Services pénitentiaires — Rémunérations principales	18.000.000
31-22	Services pénitentiaires — Indemnités et allocations diverses	5.200.000
31-31	Notariat — Rémunérations principales	6.000.000
31-32	Notariat — Indemnités et allocations diverses	1.400.000
31-33	Notariat — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	1.000.000
31-43	Personnel auxiliaire de greffe — Salaires et accessoires de salaires	2.300.000
31-90	Administration centrale — Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	40.000
31-92	Services extérieurs — Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	100.000
31-99	Rémunérations des personnels détachés auprès des assemblées populaires communales	mémoire
	Total de la 1ère partie	88.240.000

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	50.000
32-11	Services extérieurs — Rentes d'accidents du travail	70.000
	Total de la 2ème partie	120.000
	3ème partie	
	Personnel en activité et en retraite — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations familiales	5.700.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	100.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	2.700.000
33-04	Administration centrale — Contributions aux œuvres sociales du ministère de la justice	60.000
33-11	Services extérieurs — Prestations familiales	5.080.000
33-12	Services extérieurs — Prestations facultatives	mémoire
33-13	Services extérieurs — Sécurité sociale	1.000.000
33-14	Services extérieurs — Contributions aux œuvres sociales	mémoire
	Total de la 3ème partie	14.640.000
	4ème partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	2.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	400.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	1.300.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	3.700.000
34-05	Administration centrale — Habillement	100.000
34-11	Services judiciaires — Remboursement de frais	850.000
34-12	Services judiciaires — Matériel et mobilier	700.000
34-13	Services judiciaires — Fournitures	950.000
34-14	Services judiciaires — Charges annexes	1.500.000
34-15	Services judiciaires — Habillement	100.000
34-21	Services pénitentiaires — Remboursement de frais	1.000.000
34-22	Services pénitentiaires — Matériel et mobilier	600.000
34-23	Services pénitentiaires — Fournitures	550.000
34-24	Services pénitentiaires — Charges annexes	1.300.000
34-25	Services pénitentiaires — Habillement	1.000.000

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
34-26	Services pénitentiaires — Alimentation des détenus	12.000.000
34-31	Notariat — Remboursement de frais	50.000
34-32	Notariat — Matériel et mobilier	200.000
34-33	Notariat — Fournitures	220.000
34-34	Notariat — Charges annexes	200.000
34-35	Notariat — Habillement	mémoire
34-90	Administration centrale — Parc automobile	700.000
34-91	Services extérieurs — Parc automobile	1.300.000
34-92	Administration centrale — Loyers	50.000
34-93	Services extérieurs — Loyers	450.000
34-97	Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat ..	200.000
	Total de la 4ème partie	31.420.000
	5ème partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Entretien et réparations des bâtiments de l'administration centrale ..	50.000
35-11	Entretien et réparations des bâtiments des services judiciaires	400.000
35-21	Entretien et réparations des bâtiments des services pénitentiaires	250.000
35-31	Entretien et réparations des bâtiments du notariat	70.000
	Total de la 5ème partie	770.000
	7ème partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Dépenses de préparations et de fonctionnement de congrès	mémoire
37-11	Frais de justice criminelle	10.000
	Total de la 7ème partie	10.000
	Total du titre III	135.200.000
	Total général pour le ministère de la justice	135.200.000

Décret n° 77-14 du 23 janvier 1977 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977 au ministre des enseignements primaire et secondaire.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution et notamment ses articles 111-10° et 152,

Vu l'ordonnance n° 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977 (article 10) ;

Décrète :

Article 1er. — Les crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977 au ministre des enseignements primaire et secondaire, sont répartis, par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre des enseignements primaire et secondaire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 23 janvier 1977.

Houari BOUMEDIENE.

TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement, pour 1977 au ministre des enseignements primaire et secondaire

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	8.460.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	1.015.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	300.000
31-11	Administration académique — Rémunérations principales	27.500.000
31-12	Administration académique — Indemnités et allocations diverses	4.070.000
31-13	Administration académique — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	1.050.000
31-31	Etablissements d'enseignement secondaire — Personnel enseignant — Rémunérations principales	345.000.000
31-32	Etablissements d'enseignement secondaire — Personnel enseignant — Indemnités et allocations diverses	64.500.000
31-33	Etablissements d'enseignement secondaire — Personnel administratif — Rémunérations principales	221.717.000
31-34	Etablissements d'enseignement secondaire — Personnel administratif — Indemnités et allocations diverses	30.895.000
31-35	Instituts de technologie — Personnel enseignant et administratif — Rémunérations principales	36.000.000
31-36	Instituts de technologie — Personnel enseignant et administratif — Indemnités et allocations diverses	8.780.000
31-43	Etablissements d'enseignement primaire — Rémunérations principales..	960.000.000
31-44	Etablissements d'enseignement primaire — Indemnités et allocations diverses	208.700.000
31-45	Institut pédagogique national — Rémunérations principales	2.500.000
31-46	Institut pédagogique national — Indemnités et allocations diverses	410.000
31-47	Orientation scolaire et professionnelle — Rémunérations principales ..	3.600.000
31-48	Orientation scolaire et professionnelle — Indemnités et allocations diverses	500.000
31-49	Centre national d'alphabétisation — Rémunérations principales	1.630.000
31-50	Centre national d'alphabétisation — Indemnités et allocations diverses..	310.000
31-57	Centre national d'enseignement généralisé par correspondance — Rémunérations principales	1.800.000
31-58	Centre national d'enseignement généralisé par correspondance — Indemnités et allocations diverses	280.000
31-65	Traitements des agents français en coopération technique et culturelle.	85.000.000
31-90	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	1.770.000
31-99	Rémunérations des personnels détachés auprès des assemblées populaires communales	mémoire
	Total de la 1ère partie	2.015.787.000
	2ème partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	12.000
32-11	Services extérieurs — Rentes d'accidents du travail	185.000
	Total de la 2ème partie	197.000

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème partie	
	Personnel en activité et en retraite — Charges sociales	
33-01	Prestations familiales	126.000.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	20.000
33-03	Sécurité sociale	56.000.000
33-04	Administration centrale — Contributions aux œuvres sociales	200.000
33-12	Services extérieurs — Prestations facultatives	176.000
33-14	Services extérieurs — Contributions aux œuvres sociales	620.000
	Total de la 3ème partie	183.016.000
	4ème partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	950.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	500.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	1.170.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	2.850.000
34-05	Administration centrale — Habillement	60.000
34-11	Administration académique — Remboursement de frais	17.750.000
34-12	Administration académique — Matériel et mobilier	2.850.000
34-13	Administration académique — Fournitures	3.500.000
34-14	Administration académique — Charges annexes	2.300.000
34-15	Administration académique — Habillement	120.000
34-21	Enseignement primaire — Remboursement de frais	1.200.000
34-31	Orientation scolaire et professionnelle — Remboursement de frais	70.000
34-32	Orientation scolaire et professionnelle — Matériel et mobilier	275.000
34-33	Orientation scolaire et professionnelle — Fournitures	160.000
34-34	Orientation scolaire et professionnelle — Charges annexes	100.000
34-41	Services extérieurs — Remboursement de frais	5.430.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	590.000
34-91	Services extérieurs — Parc automobile	751.000
34-92	Administration centrale — Loyers	40.000
34-93	Services extérieurs — Loyers	194.000
34-97	Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	200.000
	Total de la 4ème partie	41.060.000
	5ème partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Entretien et réparations des bâtiments de l'administration centrale	400.000
35-11	Entretien et réparations des bâtiments des services extérieurs	1.490.000
35-12	Entretien et réparations des établissements du secondaire	18.500.000
35-13	Entretien et réparations des établissements du 1er degré	16.000.000
	Total de la 5ème partie	36.390.000
	6ème partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-31	Etablissements d'enseignement secondaire — Subventions de fonctionnement	69.300.000
36-35	Instituts de technologie de l'éducation — Subventions de fonctionnement.	4.900.000
36-43	Etablissements d'enseignement primaire avec internat — Subventions de fonctionnement	1.600.000

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
36-45	Institut pédagogique national — Subventions de fonctionnement	15.500.000
36-49	Centre national d'alphabétisation — Subventions de fonctionnement ..	7.250.000
36-57	Centre national d'enseignement généralisé par correspondance — Subventions de fonctionnement	4.000.000
36-60	Perfectionnement des personnels enseignants et administratifs — Subventions de fonctionnement	13.000.000
36-61	Activité culturelle dans les établissements scolaires — Subventions de fonctionnement	3.000.000
	Total de la 6ème partie	118.550.000
	7ème partie *Dépenses diverses*	
37-01	Frais d'organisation des examens	3.500.000
	Total de la 7ème partie	3.500.000
	Total du titre III	2.398.500.000
	TITRE IV **INTERVENTIONS PUBLIQUES**	
	2ème partie *Action internationale*	
42-01	Action éducative à l'étranger	1.000.000
42-11	Action éducative exceptionnelle	8.000.000
	Total de la 2ème partie	9.000.000
	3ème partie *Action éducative et culturelle*	
43-01	Bourses diverses d'enseignement public	145.500.000
43-35	Instituts de technologie de l'éducation — Elèves en formation — Présalaires et traitements de stage	46.800.000
43-41	Œuvres complémentaires de l'école	500.000
43-42	Cantines scolaires	142.200.000
43-43	Action éducative en faveur de l'émigration	7.500.000
	Total de la 3ème partie	342.500.000
	6ème partie *Action sociale — Assistance et solidarité*	
46-13	Distribution de trousseaux aux élèves nécessiteux de l'enseignement élémentaire	21.000.000
46-21	Œuvres sociales en faveur des élèves	100.000
	Total de la 6ème partie	21.100.000
	7ème partie *Action sociale — Prévoyance*	
47-21	Hygiène scolaire	200.000
	Total de la 7ème partie	200.000
	Total du titre IV	372.800.000
	Total général pour le ministère des enseignements primaire et secondaire	2.771.300.000

Décret n° 77-15 du 23 janvier 1977 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977 au ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution et notamment ses articles 111-10° et 152,

Vu l'ordonnance n° 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977 (article 10) ;

Décrète :

Article 1er. — Les crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977 au ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, sont répartis par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 23 janvier 1977.

Houari BOUMEDIENE.

TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement, pour 1977 au ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	6.500.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	800.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	450.000
31-11	Etablissements d'enseignement supérieur — Rémunérations principales..	194.000.000
31-12	Etablissements d'enseignement supérieur — Indemnités et allocations diverses	22.000.000
31-31	Rémunérations des agents français en coopération technique et culturelle	6.000.000
31-90	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	20.000
31-99	Rémunérations des personnels détachés auprès des assemblées populaires communales	mémoire
	Total de la 1ère partie	229.770.000
	2ème partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Rentes d'accidents du travail	40.000
	Total de la 2ème partie	40.000
	3ème partie	
	Personnel en activité et en retraite — Charges sociales	
33-01	Prestations familiales	13.000.000
33-02	Prestations facultatives	30.000
33-03	Sécurité sociale	7.700.000
33-04	Contribution aux œuvres sociales du ministère	100.000
	Total de la 3ème partie	20.830.000
	4ème partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	3.185.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	450.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	1.680.000

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
34-04	Administration centrale — Charges annexes	630.000
34-05	Administration centrale — Habillement	50.000
34-11	Etablissements d'enseignement supérieur — Remboursement de frais	8.500.000
34-90	Parc automobile	390.000
34-92	Loyers	20.000
34-95	Remboursement des frais de transports des étudiants voyageant à tarif réduit (S.N.T.F.)	260.000
34-97	Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	20.000
	Total de la 4ème partie	15.185.000
	5ème partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Entretien et réparations des bâtiments de l'administration centrale	250.000
35-11	Entretien et réparations des bâtiments des établissements d'enseignement supérieur	2.670.000
	Total de la 5ème partie	2.920.000
	6ème partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-11	Subventions de fonctionnement aux établissements d'enseignement supérieur	60.400.000
36-21	Subventions de fonctionnement aux centres des œuvres universitaires et scolaires	75.740.000
36-31	Subventions de fonctionnement à l'office des publications universitaires	1.500.000
36-41	Subventions de fonctionnement à l'organisme national de la recherche scientifique	62.300.000
36-51	Subventions de fonctionnement au comité national pour l'environnement	700.000
36-61	Subvention de fonctionnement à l'institut des télécommunications d'Oran	10.000.00
	Total de la 6ème partie	210.640.000
	7ème partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Dépenses pour le volontariat des étudiants	5.000.000
	Total de la 7ème partie	5.000.000
	Total du titre III	484.385.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Bourses d'enseignement supérieur	195.000.000
43-11	Présalaires	40.000.000
	Total de la 3ème partie	235.000.000
	4ème partie	
	Encouragements	
44-01	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'association des économistes du Tiers-monde	500 000
	Total de la 4ème partie	500.000
	Total du titre IV	235.500.000
	Total général pour le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique	719.885.000

Décret n° 77-16 du 23 janvier 1977 portan répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977 au ministre de la santé publique.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution et notamment ses articles 111-10° et 152,

Vu l'ordonnance n° 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977 (article 10) ;

Décrète :

Article 1er. — Les crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977 au ministre de la santé publique, sont répartis par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la santé publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 23 janvier 1977.

Houari BOUMEDIENE.

TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement, pour 1977 au ministre de la santé publique

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	4.200.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	512.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	560.000
31-11	Services extérieurs de la santé publique — Rémunérations principales ..	15.000.000
31-12	Services extérieurs de la santé publique — Indemnités et allocations diverses	3.302.000
31-13	Services extérieurs de la santé publique — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	400.000
31-21	Service de l'hygiène et de la prévention — Rémunérations principales ..	6.175.000
31-22	Service de l'hygiène et de la prévention — Indemnités et allocations diverses	530.000
31-23	Service de l'hygiène et de la prévention — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	1.852.000
31-61	Ecoles des jeunes sourds — Rémunérations principales	1.581.000
31-62	Ecoles des jeunes sourds — Indemnités et allocations diverses	95.000
31-63	Ecoles des jeunes sourds — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	300.000
31-71	Ecoles des a eugles — Rémunérations principales	1.420.000
31-72	Ecoles des aveugles — Indemnités et allocations diverses	90.000
31-73	Ecole des aveugles — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	250.000
31-81	Assistance technique internationale — Traitements	mémoire
31-90	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée — Administration centrale	40.000
31-92	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée — Services extérieurs	70.000
31-99	Rémunérations des personnels détachés auprès des assemblées populaires communales	mémoire
	Total de la 1ère partie	36.377.000

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Rentes d'accidents du travail — Administration centrale	10.000
32-11	Rentes d'accidents du travail — Services extérieurs	70.000
	Total de la 2ème partie	80.000
	3ème partie	
	Personnel en activité et en retraite — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations familiales	550.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	10.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	300.000
33-04	Administration centrale — Œuvres sociales	10.000
33-11	Services extérieurs — Prestations familiales	2.900.000
33-12	Services extérieurs — Prestations facultatives	20.000
33-13	Services extérieurs — Sécurité sociale	1.108.000
33-14	Services extérieurs — Œuvres sociales	20.000
	Total de la 3ème partie	4.918.000
	4ème partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	1.728.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	200.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	300.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	320.000
34-05	Administration centrale — Habillement	50.000
34-11	Services extérieurs de la santé publique — Remboursement de frais ..	650.000
34-12	Services extérieurs de la santé publique — Matériel et mobilier	500.000
34-13	Services extérieurs de la santé publique — Fournitures	450.000
34-14	Services extérieurs de la santé publique — Charges annexes	340.000
34-15	Services extérieurs de la santé publique — Habillement	100.000
34-21	Service de l'hygiène et de la prévention — Remboursement de frais ..	470.000
34-22	Service de l'hygiène et de la prévention — Matériel et mobilier	1.400.000
34-23	Service de l'hygiène et de la prévention — Fournitures	27.350.000
34-24	Service de l'hygiène et de la prévention — Charges annexes	383.000
34-25	Service de l'hygiène et de la prévention — Habillement	180.000
34-28	Lutte contre le choléra — Achats de vaccins et médicaments	4.500.000
34-61	Ecoles des jeunes sourds — Remboursement de frais	9.000
34-62	Ecoles des jeunes sourds — Matériel et mobilier	250.000
34-63	Ecoles des jeunes sourds — Fournitures	200.000
34-64	Ecoles des jeunes sourds — Charges annexes	180.000
34-65	Ecoles des jeunes sourds — Habillement	100.000
34-66	Ecoles des jeunes sourds — Alimentation	550.000
34-71	Ecoles des aveugles — Remboursement de frais	6.000
34-72	Ecoles des aveugles — Matériel et mobilier	110.000
34-73	Ecoles des aveugles — Fournitures	125.000
34-74	Ecoles des aveugles — Charges annexes	120.000
34-75	Ecoles des aveugles — Habillement des élèves	80.000
34-76	Ecoles des aveugles — Alimentation	500.000

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
34-81	Assistance technique internationale — Remboursement de frais	1.100.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	820.000
34-91	Services extérieurs — Parc automobile	1.800.000
34-92	Administration centrale — Loyers	785.000
34-93	Services extérieurs — Loyers	220 000
34-97	Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat ..	120.000
	Total de la 4ème partie	45.996.000
	5ème partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Entretien des immeubles de l'administration centrale	120.000
35-11	Entretien des immeubles des services extérieurs	550.000
	Total de la 5ème partie	670.000
	6ème partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-11	Subventions aux instituts de technologie	17.462.000
36-21	Subventions à l'institut national de la santé publique	5.775.000
36-31	Subventions aux écoles de formation paramédicale	32.400.000
	Total de la 6ème partie	55.637.000
	Total du titre III	143.678.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	6ème partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-01	Participation de l'Etat aux dépenses de fonctionnement des secteurs sanitaires	715.000.000
46-02	Frais d'hospitalisation des malades dans les établissements spécialisés étrangers	6.500.000
46-03	Enfants assistés et protection de l'enfance	15.000.000
46-04	Action en faveur des vieillards, infirmes et incurables	1.000.000
46-05	Protection sociale des aveugles — Pensions et allocations diverses	11.500.000
46-06	Subventions aux œuvres ayant pour objet la sauvegarde de la santé publique	1.000.000
46-07	Action en faveur des handicapés physiques	2.500.000
	Total de la 6ème partie	752.500.000
	7ème partie	
	Action sociale — Prévoyance	
47-01	Contribution aux dépenses de l'institut Pasteur	5.000.000
	Total de la 7ème partie	5.000.000
	Total du titre IV	757.500.000
	Total général pour le ministère de la santé publique	901.178.000

Décret n° 77-17 du 23 janvier 1977 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977, au ministre des travaux publics et de la construction.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution et notamment ses articles 111-10° et 152,

Vu l'ordonnance n° 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977 (article 10) ;

Décrète :

Article 1er. — Les crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977, au ministre des travaux publics et de la construction, sont répartis par chapitre, conformément l'état « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre des travaux publics et de la construction sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 23 janvier 1977.

Houari BOUMEDIENE.

TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement, pour 1977 au ministre des travaux publics et de la construction

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	3.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	330.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	380.000
31-11	Directions de wilayas de l'infrastructure et de l'équipement — Rémunérations principales	39.314.000
31-12	Directions de wilayas de l'infrastructure et de l'équipement — Indemnites et allocations diverses	8.000.000
31-13	Directions de wilayas de l'infrastructure et de l'équipement — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires..	2.050.000
31-15	Directions de wilayas de l'infrastructure et de l'équipement — Ouvriers de l'Etat — Rémunérations principales	20.610.000
31-16	Directions de wilayas de l'infrastructure et de l'équipement — Ouvriers de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	3.800.000
31-22	Centres de formation professionnelle — Indemnités et allocations diverses	1.200.000
31-23	Centres de formation professionnelle — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	1.320.000
31-32	Ecole d'ingénieurs des travaux publics et de la construction — Indemnites et allocations diverses	1.300.000
31-33	Ecole d'ingenieurs des travaux publics et de la construction — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires..	900.000
31-41	Signalisation maritime — Service d'études et de travaux d'infrastructure — Parc central à matériel — Rémunérations principales ..	5.400.000
31-42	Signalisation maritime — Service d'études et de travaux d'infrastructure — Parc central à matériel — Indemnités et allocations diverses	1.250.000
31-43	Signalisation maritime — Service d'études et de travaux d'infrastructure — Parc central à matériel — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	800.000
31-45	Signalisation maritime — Service d'études et de travaux d'infrastructure — Parc central à matériel — Ouvriers de l'Etat — Rémunérations principales	2.250.000

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
31-46	Signalisation maritime — Service d'études et de travaux d'infrastructure — Parc central à matériel — Ouvriers de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	600.000
31-81	Administration centrale — Personnel coopérant — Rémunérations principales	6.500.000
31-82	Administration centrale — Personnel coopérant — Indemnités et allocations diverses	2.500.000
31-90	Administration centrale — Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	80.000
31-92	Directions de wilayas de l'infrastructure et de l'équipement — Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	mémoire
31-99	Rémunérations des personnels détachés auprès des assemblees populaires communales	mémoire
	Total de la 1ère partie	101.584.000
	2ème partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	270.000
32-11	Directions de wilayas de l'infrastructure et de l'équipement — Rentes d'accidents du travail	1.600.000
	Total de la 2ème partie	1.870.000
	3ème partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations familiales	2.111.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	30.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	700.000
33-04	Œuvres sociales	500.000
33-11	Directions de wilayas de l'infrastructure et de l'équipement — Prestations familiales	9.500.000
33-12	Directions de wilayas de l'infrastructure et de l'équipement — Prestations facultatives	30.000
33-13	Directions de wilayas de l'infrastructure et de l'équipement — Sécurité sociale	3.000.000
	Total de la 3ème partie	15.871.000
	4ème partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	745.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	303.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	336.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	510.000
34-05	Administration centrale — Habillement	46.000
34-11	Directions de wilayas de l'infrastructure et de l'équipement — Remboursement de frais	2.300.000
34-12	Directions de wilayas de l'infrastructure et de l'équipement — Matériel et mobilier	1.000.000

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
34-13	Directions de wilayas de l'infrastructure et de l'équipement — Fournitures	800.000
34-14	Directions de wilayas de l'infrastructure et de l'équipement — Charges annexes	1.800.000
34-15	Directions de wilayas de l'infrastructure et de l'équipement — Habillement	250.000
34-21	Centres de formation professionnelle — Remboursement de frais	250.000
34-22	Centres de formation professionnelle — Matériel et mobilier	900.000
34-23	Centres de formation professionnelle — Fournitures	290.000
34-24	Centres de formation professionnelle — Charges annexes	280.000
34-25	Centres de formation professionnelle — Habillement	30.000
34-26	Centres de formation professionnelle — Alimentation des élèves et des stagiaires	2.300.000
34-31	Ecole d'ingénieurs des travaux publics — Remboursement de frais	260.000
34-32	Ecole d'ingénieurs des travaux publics — Matériel et mobilier	275.000
34-33	Ecole d'ingénieurs des travaux publics — Fournitures	170.000
34-34	Ecole d'ingénieurs des travaux publics — Charges annexes	195.000
34-35	Ecole d'ingénieurs des travaux publics — Habillement	12.000
34-36	Ecole d'ingénieurs des travaux publics — Alimentation des élèves	1.200.000
34-41	Signalisation maritime — Service d'études et de travaux d'infrastructure — Parc central à matériel — Remboursement de frais	800.000
34-42	Signalisation maritime — Service d'études et de travaux d'infrastructure — Parc central à matériel — Matériel et mobilier	165.000
34-43	Signalisation maritime — Service d'études et de travaux d'infrastructure — Parc central à matériel — Fournitures	180.000
34-44	Signalisation maritime — Service d'études et de travaux d'infrastructure — Parc central à matériel — Charges annexes	495.000
34-45	Signalisation maritime — Service d'études et de travaux d'infrastructure — Parc central à matériel — Habillement	165.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	1.153.000
34-91	Directions de wilayas de l'infrastructure et de l'équipement — Parc automobile	8.600.000
34-92	Administration centrale — Loyers	80.000
34-93	Directions de wilayas de l'infrastructure et de l'équipement — Loyers	300.000
34-96	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	90.000
34-97	Directions de wilayas de l'infrastructure et de l'équipement — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	420.000
	Total de la 4ème partie	26.700.000

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5ème partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	300.000
35-11	Directions de l'infrastructure et de l'équipement de wilayas — Entretien des immeubles	2.935.000
35-21	Etablissements d'enseignement et de formation professionnelle — Entretien des immeubles	90.000
35-31	Signalisation maritime — Service d'études et de travaux d'infrastructure — Parc central à matériel — Entretien des immeubles	360.000
35-41	Routes nationales — Travaux d'entretien et de réparations	150.550.000
35-51	Travaux de défense contre les eaux nuisibles	12.800.000
35-61	Signalisation maritime — Phares et balises — Travaux d'entretien et de réparations	2.225.000
35-62	Ports maritimes — Domaine maritime — Défense du rivage de la mer — Travaux d'entretien et de réparations	3.350.000
35-71	Aérodromes — Travaux d'entretien	2.350.000
	Total de la 5ème partie	174.960.000
	6ème partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Participation au fonctionnement du laboratoire national des travaux publics et du bâtiment	500.000
	Total de la 6ème partie	500.000
	Total du titre III	321.485.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Compléments de bourses — Cours par correspondance — Enseignement de la langue nationale ..	300.000
43-21	Centres de formation professionnelle — Présalaires des élèves et des stagiaires	5.065.000
43-31	Ecole d'ingénieurs des travaux publics — Présalaires des élèves	3.800.000
	Total de la 3ème partie	9.165.000
	Total du titre IV	9.165.000
	Total général pour le ministère des travaux publics et de la construction	330.650.000

Décret n° 77-18 du 23 janvier 1977 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977, au ministre de l'information et de la culture.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution et notamment ses articles 111-10° et 152 ;

Vu l'ordonnance n° 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977 (article 10) ;

Décrète :

Article 1er. — Les crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977 au ministre de l'information et de la culture, sont répartis par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'information et de la culture sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent decret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne democratique et populaire.

Fait à Alger, le 23 janvier 1977.

Houari BOUMEDIENE.

TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement, pour 1977 au ministre de l'information et de la culture

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	6.600.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	996.500
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	2.920.000
31-11	Centre de diffusion cinématographique — Rémunérations principales ..	960.000
31-12	Centre de diffusion cinématographique — Indemnités et allocations diverses	100.000
31-13	Centre de diffusion cinématographique — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	47.500
31-21	Centre de culture et d'information d'Algérie et atelier du M'zab — Remunérations principales	500.000
31-22	Centre de culture et d'information d'Algérie et atelier du M'zab — Indemnités et allocations diverses	107.000
31-23	Centre de culture et d'information d'Algérie et atelier du M'zab — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires..	120.000
31-41	Direction de l'information et de la culture de wilayas — Rémunérations principales	600.000
31-42	Direction de l'information et de la culture de wilayas — Indemnités et allocations diverses	65.000
31-43	Direction de l'information et de la culture de wilayas — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	120.000
31-90	Administration centrale — Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	31.500
31-92	Services extérieurs — Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	mémoire
31-99	Rémunérations des agents détachés auprès des assemblées populaires communales	mémoire
	Total de la 1ère partie	13.167.500

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	18.000
32-11	Services extérieurs — Rentes d'accidents du travail	1.800
	Total de la 2ème partie	19.800
	3ème partie	
	Personnel en activité et en retraite — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Centre de diffusion cinématographique — Prestations familiales	1.000.000
33-02	Administration centrale — Centre de diffusion cinématographique — Prestations facultatives	30.000
33-03	Administration centrale — Centre de diffusion cinématographique — Sécurité sociale	400.000
33-04	Administration centrale — Centre de diffusion cinématographique — Contribution aux œuvres sociales	15.000
33-21	Centre de culture et d'information d'Algérie et atelier du M'zab — Prestations familiales	25.000
33-22	Centre de culture et d'information d'Algérie et atelier du M'zab — Prestations facultatives	3.000
33-23	Centre de culture et d'information d'Algérie et atelier du M'zab — Sécurité sociale	20.000
33-24	Centre de culture et d'information d'Algérie et atelier du M'zab — Contributions aux œuvres sociales	1.000
33-41	Direction de l'information et de la culture de wilayas — Prestations familiales	60.000
33-42	Direction de l'information et de la culture de wilayas — Prestations facultatives	1.500
33-43	Direction de l'information et de la culture de wilayas — Sécurité sociale	22.500
33-44	Direction de l'information et de la culture de wilayas — Contribution aux œuvres sociales	1.500
	Total de la 3ème partie	1.579.500

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	1.406.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	575.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	2.631.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	543.000
34-05	Administration centrale — Habillement	74.000
34-06	Impression et diffusion de brochures et d'albums à caractère culturel et politique — Publicité dans la presse étrangère — Diffusion de la presse nationale à l'étranger	2.930.000
34-11	Centre de diffusion cinématographique — Remboursement de frais ..	140.000
34-12	Centre de diffusion cinématographique — Matériel et mobilier	60.000
34-13	Centre de diffusion cinématographique — Fournitures	162.000
34-14	Centre de diffusion cinématographique — Charges annexes	20.000
34-15	Centre de diffusion cinématographique — Habillement	15.000
34-21	Centre de culture et d'information d'Algérie et atelier du M'zab — Remboursement de frais	28.000
34-22	Centre de culture et d'information d'Algérie et atelier du M'zab — Matériel et mobilier	45.000
34-23	Centre de culture et d'information d'Algérie et atelier du M'zab — Fournitures	59.000
34-24	Centre de culture et d'information d'Algérie et atelier du M'zab — Charges annexes	40.000
34-25	Centre de culture et d'information d'Algérie et atelier du M'zab — Habillement	3.800
34-41	Direction de l'information et de la culture de wilayas — Remboursement de frais	32.000
34-42	Direction de l'information et de la culture de wilayas — Matériel et mobilier	100.000
34-43	Direction de l'information et de la culture de wilayas — Fournitures ..	180.000
34-44	Direction de l'information et de la culture de wilayas — Charges annexes	115.000
34-45	Direction de l'information et de la culture de wilayas — Habillement ..	3.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	500.000
34-91	Services extérieurs — Parc automobile	66.000
34-92	Administration centrale — Centre de diffusion cinématographique — Loyers	125.000
34-93	Services extérieurs — Loyers	15.000
34-97	Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat ..	10.000
	Total de la 4ème partie	9.878.200
	5ème partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Centre de diffusion cinématographique — Entretien des immeubles	875.000
35-11	Services extérieurs — Entretien des immeubles	30.000
	Total de la 5ème partie	905.000

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	6ème partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-11	Subvention de fonctionnement à la R.T.A.	75.000.000
36-12	Subvention de fonctionnement à l'agence nationale « Algérie-Presse-Service »	10.000.000
36-13	Subvention de fonctionnement à l'institut national de musique	1.100.000
36-14	Subvention de fonctionnement au centre algérien de la cinématographie.	200.000
36-15	Subvention de fonctionnement aux activités théâtrales	8.000.000
36-16	Subvention de fonctionnement à la presse écrite	7.350.000
36-17	Subvention de fonctionnement à la bibliothèque nationale	2.350.000
36-18	Subvention de fonctionnement à l'institut national d'art dramatique et chorégraphique	2.500.000
36-19	Subvention de fonctionnement à l'office national du parc du Tassili ..	1.000.000
36-20	Subvention de fonctionnement à l'école nationale des beaux-arts ..	4.600.000
36-21	Subvention de fonctionnement aux Maisons de culture	1.900.000
	Total de la 6ème partie	114.000.000
	7ème partie	
	Organisation de manifestations culturelles	
37-01	Organisation de manifestations culturelles	3.000.000
	Total de la 7ème partie	3.000.000
	Total du titre III	142.550.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème partie	

Décret n° 77-19 du 23 janvier 1977 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977, au ministre de l'industrie et de l'énergie.

Article 1er. — Les crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977, au ministre de l'industrie et de l'énergie, sont répartis par chapitre conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'industrie et de l'énergie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 23 janvier 1977.

Houari BOUMEDIENE.

es,
ticles 111-10° et 152 ;
bre 1976 portant loi

Le Président de la République,
Sur le rapport du ministre des finance
Vu la Constitution et notamment ses ar
Vu l'ordonnance n° 76-114 du 29 décem
de finances pour 1977 (article 10) ;
Décrète :

TABLEAU A

enclature, par chapitre, des crédits ouverts
re du budget de fonctionnement, pour 1977
u ministre de l'industrie et de l'énergie

Nom
au titr
a

LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
TITRE III	
MOYENS DES SERVICES	
1ère partie	
ersonnel — Rémunérations d'activité	
ntrale — Rémunérations principales	12.000.000
ntrale — Indemnités et allocations diverses	1.764.200
ntrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires le salaires	560.000
dustrie, de l'énergie et de l'artisanat de wilayas — principales	5.884.000
dustrie, de l'énergie et de l'artisanat de wilayas — llocations diverses	1.174.900
dustrie, de l'énergie et de l'artisanat de wilayas — taire et journalier — Salaires et accessoires de	321.900
ntrale — Traitements des fonctionnaires en congé e	15.000
dustrie, de l'énergie et de l'artisanat de wilayas — fonctionnaires en congé de longue durée	23.000
s personnels détachés auprès des assemblées populaires	mémoire
de la 1ère partie	21.743.000
2ème partie	
Personnel — Pensions et allocations	
ntrale — Rentes d'accidents du travail	15.000
dustrie, de l'énergie et de l'artisanat de wilayas — nts du travail	31.000
de la 2ème partie	46.000
3ème partie	
l en activité et en retraite — Charges sociales	
ntrale — Prestations familiales	1.200.000
ntrale — Prestations facultatives	15.000
ntrale — Sécurité sociale	450.000
ndustrie, de l'énergie et de l'artisanat de wilayas — iliales	800.000
ndustrie, de l'énergie et de l'artisanat de wilayas — ltatives	31.000
ndustrie, de l'énergie et de l'artisanat de wilayas —	260.000
de la 3ème partie	2.756.000

N°s DES CHAPITRES	
	P
31-01	Administration ce
31-02	Administration ce
31-03	Administration ce et accessoires d
31-11	Directions de l'in Rémunérations
31-12	Directions de l'in Indemnités et a
31-13	Directions de l'in Personnel vaca salaires .....
31-90	Administration ce de longue durée
31-92	Directions de l'in Traitements des
31-99	Rémunérations de communales ...
	Total
32-01	Administration ce
32-11	Directions de l'in Rentes d'accide
	Total
	Personne
33-01	Administration ce
33-02	Administration ce
33-03	Administration ce
33-11	Directions de l'in Prestations fam
33-12	Directions de l'in Prestations facu
33-13	Directions de l'in Sécurité sociale
	Total

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	3.140.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	650.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	540.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	1.350.000
34-05	Administration centrale — Habillement	45.000
34-08	Frais d'arbitrage des commissions internationales dans le cadre du code pétrolier et des accords d'Alger — Honoraires des conseillers juridiques	20.000
34-11	Directions de l'industrie, de l'énergie et de l'artisanat de wilayas — Remboursement de frais	500.000
34-12	Directions de l'industrie, de l'énergie et de l'artisanat de wilayas — Matériel et mobilier	700.000
34-13	Directions de l'industrie, de l'énergie et de l'artisanat de wilayas — Fournitures	497.000
34-14	Directions de l'industrie, de l'énergie et de l'artisanat de wilayas — Charges annexes	420.000
34-15	Directions de l'industrie, de l'énergie et de l'artisanat de wilayas — Habillement	51.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	520.000
34-91	Directions de l'industrie, de l'énergie et de l'artisanat de wilayas — Parc automobile	218.000
34-92	Administration centrale — Loyers	100.000
34-93	Directions de l'industrie, de l'énergie et de l'artisanat de wilayas — Loyers	292.000
34-94	Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat ..	15.000
	Total de la 4ème partie	9.058.000
	5ème partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	430.000
35-11	Directions de l'industrie, de l'énergie et de l'artisanat de wilayas — Entretien des immeubles	520.000
	Total de la 5ème partie	950.000
	6ème partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-21	Subvention à la société nationale de l'artisanat traditionnel (formation professionnelle artisanale)	800.000
	Total de la 6ème partie	800.000
	Total du titre III	35.353.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Indemnités aux élèves des centres artisanaux	1.000
	Total de la 3ème partie	1.000
	Total du titre IV	1.000
	Total général pour le ministère de l'industrie et de l'énergie ..	35.354.000

Décret n° 77-20 du 23 janvier 1977 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977, au ministre de l'enseignement originel et des affaires religieuses.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution et notamment ses articles 111-10° et 152,

Vu l'ordonnance n° 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977 (article 10) ;

Décrète :

Article 1er. — Les crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977 au ministre de l'enseignement originel et des affaires religieuses, sont répartis par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'enseignement originel et des affaires religieuses sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 23 janvier 1977.

Houari BOUMEDIENE.

TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement, pour 1977 au ministre de l'enseignement originel et des affaires religieuses

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	3.700.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	580.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	300.000
31-11	Directions de l'enseignement originel et des affaires religieuses de wilayas — Rémunérations principales	45.000.000
31-12	Directions de l'enseignement originel et des affaires religieuses de wilayas — Indemnités et allocations diverses	6.500.000
31-13	Directions de l'enseignement originel et des affaires religieuses de wilayas — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	300.000
31-31	Direction de l'enseignement originel — Rémunérations principales	39.600.000
31-32	Direction de l'enseignement originel — Indemnités et allocations diverses	6.740.000
31-90	Administration centrale — Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	mémoire
31-92	Directions de l'enseignement originel et des affaires religieuses — Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	mémoire
31-99	Rémunérations des fonctionnaires détachés auprès des assemblées populaires communales	mémoire
	Total de la 1ère partie	102.720.000
	2ème partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	mémoire
32-11	Directions de l'enseignement originel et des affaires religieuses de wilayas — Rentes d'accidents du travail	60.000
	Total de la 2ème partie	60.000

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème partie	
	Personnel en activité et en retraite — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations familiales	500.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	30.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	200.000
33-04	Administration centrale — Contributions aux œuvres sociales	60.000
33-11	Directions de l'enseignement originel et des affaires religieuses de wilayas — Prestations familiales	7.800.000
33-12	Directions de l'enseignement originel et des affaires religieuses de wilayas — Prestations facultatives	300.000
33-13	Directions de l'enseignement originel et des affaires religieuses de wilayas — Sécurité sociale	2.900.000
	Total de la 3ème partie	11.790.000
	4ème partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	550.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	250.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	980.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	200.000
34-05	Administration centrale — Habillement	80.000
34-11	Directions de l'enseignement originel et des affaires religieuses de wilayas — Remboursement de frais	400.000
34-12	Directions de l'enseignement originel et des affaires religieuses de wilayas — Matériel et mobilier	1.700.000
34-13	Directions de l'enseignement originel et des affaires religieuses de wilayas — Fournitures	300.000
34-14	Directions de l'enseignement originel et des affaires religieuses de wilayas — Charges annexes	1.200.000
34-15	Directions de l'enseignement originel et des affaires religieuses de wilayas — Habillement	45.000
34-31	Directions de l'enseignement originel — Remboursement de frais	2.000.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	500.000
34-91	Directions de l'enseignement originel et des affaires religieuses de wilayas — Parc automobile	450.000
34-92	Administration centrale — Loyers	60.000
34-93	Directions de l'enseignement originel et des affaires religieuses de wilayas — Loyers	60.000
34-97	Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat ..	10.000
	Total de la 4ème partie	8.785.000

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5ème partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien et réparations des immeubles	100.000
35-11	Directions de l'enseignement originel et des affaires religieuses de wilayas — Entretien et réparations des immeubles	600.000
	Total de la 5ème partie	700.000
	6ème partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-31	Subvention de fonctionnement aux établissements d'enseignement originel	8.000.000
36-41	Subvention de fonctionnement au centre culturel islamique	1.500.000
36-51	Subvention de fonctionnement à l'école des cadres de Meftah	500.000
	Total de la 6ème partie	10.000.000
	7ème partie	
	Dépenses diverses	
37-03	Pélerinage aux lieux saints de l'Islam	750.000
37-41	Frais d'organisation du séminaire sur la pensée islamique	1.800.000
	Total de la 7ème partie	2.550.000
	Total du titre III	136.605.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème partie	
	Action éducative et culturelle	
43-31	Bourses	5.000.000
	Total de la 3ème partie	5.000.000
	Total du titre IV	5.000.000
	Total général pour le ministère de l'enseignement originel et des affaires religieuses	141.605.000

Décret n° 77-21 du 23 janvier 1977 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977, au ministre du tourisme.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution et notamment ses articles 111-10° et 152,

Vu l'ordonnance n° 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977 (article 10) ;

Décrète :

Article 1er. — Les crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977 au ministre du tourisme, sont répartis par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre du tourisme, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 23 janvier 1977.

Houari BOUMEDIENE.

TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement, pour 1977 au ministre du tourisme

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	3.100.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	400.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	80.000
31-11	Directions du tourisme de wilayas — Rémunérations principales	1.500.000
31-12	Directions du tourisme de wilayas — Indemnités et allocations diverses..	200.000
31-13	Directions du tourisme de wilayas — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	40.000
31-90	Administration centrale — Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	mémoire
31-92	Directions du tourisme de wilayas — Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	mémoire
31-99	Rémunérations des personnels détachés auprès des assemblées populaires communales	mémoire
	Total de la 1ère partie	5.320.000
	2ème partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	10.000
32-11	Directions du tourisme de wilayas — Rentes d'accidents du travail	mémoire
	Total de la 2ème partie	10.000

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème partie	
	Personnel en activité et en retraite — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations familiales	700.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	13.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	110.000
33-04	Administration centrale — Contributions aux œuvres sociales	12.000
33-11	Directions du tourisme de wilayas — Prestations familiales	130.000
33-12	Directions du tourisme de wilayas — Prestations facultatives	9.000
33-13	Directions du tourisme de wilayas — Sécurité sociale	50.000
33-14	Directions du tourisme de wilayas — Contributions aux œuvres sociales..	8.000
	Total de la 3ème partie	1.032.000
	4ème partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	250.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	130.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	165.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	240.000
34-05	Administration centrale — Habillement	30.000
34-11	Directions du tourisme de wilayas — Remboursement de frais	80.000
34-12	Directions du tourisme de wilayas — Matériel et mobilier	140.000
34-13	Directions du tourisme de wilayas — Fournitures	55.000
34-14	Directions du tourisme de wilayas — Charges annexes	100.000
34-15	Directions du tourisme de wilayas — Habillement	11.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	290.000
34-91	Directions du tourisme de wilayas — Parc automobile	100.000
34-92	Administration centrale — Loyers	10.000
34-93	Directions du tourisme de wilayas — Loyers	70.000
34-97	Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat ..	10.000
	Total de la 4ème partie	1.681.000
	5ème partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	150.000
35-11	Directions du tourisme de wilayas — Entretien des immeubles	120.000
	Total de la 5ème partie	270.000
	6ème partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subventions aux établissements de formation hôtelière	2.300.000
36-02	Subventions aux instituts de technologie	4.650.000
36-03	Subvention à l'Institut supérieur du tourisme	1.500.000
36-04	Subventions à l'O.N.A.T.	7.500.000
	Total de la 6ème partie	15.950.000

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Frais de confection de la revue « El-Djazaïr »	300.000
37-02	Frais de réception et relations publiques	800.000
	Total de la 7ème partie	1.100.000
	Total du titre III	25.365.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Formation professionnelle touristique	80.000
	Total de la 3ème partie	80.000
	4ème partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-03	Subventions aux syndicats d'initiative	350.000
44-04	Subventions au touring-club d'Algérie	120.000
44-05	Expositions et manifestations à caractère touristique — Participations et subventions	120.000
	Total de la 4ème partie	590.000
	Total du titre IV	670.000
	Total général pour le ministère du tourisme	26.033.000

Décret n° 77-22 du 23 janvier 1977 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977, au ministre du travail et des affaires sociales.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution et notamment ses articles 111-10° et 152 ;

Vu l'ordonnance n° 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977 (article 10) ;

Décrète :

Article 1er. — Les crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977, au ministre du travail et des affaires sociales sont répartis par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre du travail et des affaires sociales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 23 janvier 1977.

Houari BOUMEDIENE.

TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement, pour 1977 au ministre du travail et des affaires sociales

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	5.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	494.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	242.000
31-11	Services extérieurs — Directions de wilayas du travail et des affaires sociales — Rémunérations principales	7.215.000
31-12	Services extérieurs — Directions de wilayas du travail et des affaires sociales — Indemnités et allocations diverses	914.000
31-13	Services extérieurs — Directions de wilayas du travail et des affaires Sociales — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	225.000
31-90	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée — Administration centrale —	20.000
31-92	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée — Services extérieurs	40.000
31-99	Rémunérations des personnels détachés auprès des assemblées populaires communales	mémoire
	Total de la 1ère partie	14.150.000
	2ème partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Rentes d'accidents du travail — Administration centrale	20.000
32-11	Rentes d'accidents du travail — Services extérieurs	21.000
	Total de la 2ème partie	**41.000**

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème partie	
	Personnel en activité et en retraite — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations familiales	500.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	10.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	170.000
33-04	Administration centrale — Œuvres sociales	10.000
33-11	Services extérieurs — Prestations familiales	880.000
33-12	Services extérieurs — Prestations facultatives	10.000
33-13	Services extérieurs — Sécurité sociale	268.000
33-14	Services extérieurs — Œuvres sociales	6.000
	Total de la 3ème partie	1.854.000
	4ème partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	1.013.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	278.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	297.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	350.000
34-05	Administration centrale — Habillement	16.000
34-11	Services extérieurs — Directions de wilayas du travail et des affaires sociales — Remboursement de frais	328.000
34-12	Services extérieurs — Directions de wilayas du travail et des affaires sociales — Matériel et mobilier	280.000
34-13	Services extérieurs — Directions de wilayas du travail et des affaires sociales — Fournitures	330.000
34-14	Services extérieurs — Directions de wilayas du travail et des affaires sociales — Charges annexes	347.000
34-15	Services extérieurs — Directions de wilayas du travail et des affaires sociales — Habillement	29.000
34-90	Parc automobile — Administration centrale	600.000
34-91	Parc automobile — Services extérieurs	250.000
34-92	Loyers — Administration centrale	270.000
34-93	Loyers — Services extérieurs	160.000
34-97	Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat ..	100.000
	Total de la 4ème partie	4.648.000
	5ème partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Entretien des immeubles de l'administration centrale	200.000
35-11	Entretien des immeubles des services extérieurs	300.000
	Total de la 5ème partie	500.000

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	6ème partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-11	Subvention à l'O.N.A.M.O.	13.624.000
36-21	Subvention à l'E.N.E.P.E.	12.500.000
36-31	Subvention à l'institut national de la F.P.A.	10.000.000
36-41	Subventions aux instituts de technologie	16.697.000
36-51	Subventions aux centres de formations professionnelle	103.000.000
	Total de la 6ème partie	155.821.000
	7ème partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Congrès et foires	720.000
	Total de la 7ème partie	720.000
	Total du titre III	177.734.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème partie	
	Action éducative et culturelle	
43-41	Subventions et indemnités (école de Djenan Ouledna)	200.000
43-42	Subventions et indemnités — Collège Drareni	2.200.000
	Total de la 3ème partie	2.400.000
	6ème partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-01	Aide aux populations par la distribution de denrées de première nécessité et de secours vestimentaires	28.300.000
46-02	Lutte contre la mendicité	8.500.000
	Total de la 6ème partie	36.800.000
	7ème partie	
	Action sociale — Prévoyance	
47-01	Contribution à la caisse de sécurité sociale des mines (CASOMINES)	3.746.000
	Total de la 7ème partie	3.746.000
	Total du titre IV	42.946.000
	Total général pour le ministère du travail et des affaires sociales	**220.680.000**

Décret n° 77-23 du 23 janvier 1977 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977, au ministre du commerce.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution et notamment ses articles 111-10° et 152 ;

Vu l'ordonnance n° 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977 (article 10) ;

Décrète :

Article 1er. — Les crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977, au ministre du commerce, sont répartis par chapitre, conformément à l'état « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre du commerce sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 23 janvier 1977.

Houari BOUMEDIENE.

TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement, pour 1977 au ministre du commerce

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	5.158.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	542.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	570.000
31-11	Directions de wilayas du commerce, des prix et des transports — Rémunérations principales	8.300.000
31-12	Directions de wilayas du commerce, des prix et des transports — Indemnités et allocations diverses	1.000.000
31-13	Directions de wilayas du commerce, des prix et des transports — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires..	300.000
31-21	Services à l'étranger — Rémunérations principales	841.175
31-22	Services à l'étranger — Indemnités et allocations diverses	1.426.972
31-90	Administration centrale — Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	20.000
31-92	Directions de wilayas du commerce, des prix et des transports — Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	40.000
31-99	Rémunérations des personnels détachés auprès des assemblées populaires communales	mémoire
	Total de la 1ère partie	18.198.147
	2ème partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	20.000
32-11	Directions de wilayas du commerce, des prix et des transports — Rentes d'accidents du travail	20.000
	Total de la 2ème partie	40.000

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème partie	
	Personnel en activité et en retraite — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations familiales	420.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	10.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	200.000
33-04	Administration centrale — Contributions aux œuvres sociales	8.000
33-11	Directions de wilayas du commerce, des prix et des transports — Prestations familiales	612.000
33-12	Directions de wilayas du commerce, des prix et des transports — Prestations facultatives	20.000
33-13	Directions de wilayas du commerce, des prix et des transports — Sécurité sociale	400.000
33-14	Directions de wilayas du commerce, des prix et des transports — Contributions aux œuvres sociales	7.000
33-21	Services à l'étranger — Charges sociales	266.353
	Total de la 3ème partie	1.943.353
	4ème partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	1.475.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	120.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	445.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	700.000
34-05	Administration centrale — Habillement	35.000
34-11	Directions de wilayas du commerce, des prix et des transports — Remboursement de frais	905.000
34-12	Directions de wilayas du commerce, des prix et des transports — Matériel et mobilier	600.000
34-13	Directions de wilayas du commerce, des prix et des transports — Fournitures	395.000
34-14	Directions de wilayas du commerce, des prix et des transports — Charges annexes	235.000
34-15	Directions de wilayas du commerce, des prix et des transports — Habillement	40.000
34-21	Services à l'étranger — Remboursement de frais	211.000
34-22	Services à l'étranger — Matériel et mobilier	46.500
34-23	Services à l'étranger — Fournitures	32.000
34-24	Services à l'étranger — Charges annexes	651.200
34-90	Administration centrale — Parc automobile	339.000
34-91	Directions de wilayas du commerce, des prix et des transports et Services à l'étranger — Parc automobile	420.200
34-92	Administration centrale — Loyers	140.000
34-93	Directions de wilayas du commerce, des prix et des transports — Loyers	120.000
34-97	Frais judiciaires -- Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	6.919.900

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5ème partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	100.000
35-11	Directions de wilayas du commerce, des prix et des transports — Entretien des immeubles	132.000
35-21	Services à l'étranger — Entretien des immeubles	7.600
	Total de la 5ème partie	239.600
	6ème partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention de fonctionnement à l'institut de technologie du commerce..	5.000.000
36-03	Subvention de fonctionnement à l'institut de technologie du froid	1.600.000
36-11	Subvention à l'ONAFEX	6.645.000
	Total de la 6ème partie	13.245.000
	7ème partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Organisation de conférences internationales	mémoire
	Total de la 7ème partie	mémoire
	Total du titre III	40.586.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème partie	
	Action éducative et culturelle	
43-02	Frais de stage	54.000
43-03	Encouragement à la formation	500.000
	Total de la 3ème partie	554.000
	Total du titre IV	554.000
	Total général pour le ministère du commerce	41.140.000

Décret n° 77-24 du 23 janvier 1977 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977, au ministre des finances.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution et notamment ses articles 111-10° et 152 ;

Vu l'ordonnance n° 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977 (article 10) ;

Décrète :

Article 1er. — Les crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977 au ministre des finances, sont répartis, par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 23 janvier 1977.

Houari BOUMEDIENE.

TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement, pour 1977 au ministre des finances

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	21.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	2.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	330.000
31-11	Directions des services financiers de wilayas — Rémunérations principales	153.000.000
31-12	Directions des services financiers de wilayas — Indemnités et allocations diverses	14.500.000
31-13	Directions des services financiers de wilayas — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	3.900.000
31-21	Services communs — Rémunérations principales	11.000.000
31-22	Services communs — Indemnités et allocations diverses	2.370.000
31-23	Services communs — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	1.020.000
31-63	Directions des services financiers de wilayas — Salaires et accessoires de salaires des agents non titulaires	3.500.000
31-64	Services communs — Salaires et accessoires de salaires des agents non titulaires	3.000.000
31-90	Administration centrale — Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	300.000
31-92	Directions des services financiers de wilayas — Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	740.000
31-99	Rémunérations des personnels détachés auprès des assemblées populaires communales	110.000
	Total de la 1ère partie	216.770.000

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	30.000
32-11	Directions des services financiers de wilayas — Rentes d'accidents du travail	300.000
	Total de la 2ème partie	330.000
	3ème partie	
	Personnel en activité et en retraite — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations familiales	3.400.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	300 000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	1.600.000
33-04	Administration centrale — Contributions aux œuvres sociales	950.000
33-11	Directions des services financiers de wilayas — Prestations familiales ..	20.000.000
33-12	Directions des services financiers de wilayas — Prestations facultatives..	200.000
33-13	Directions des services financiers de wilayas — Securité sociale	7.500.000
33-14	Directions des services financiers de wilayas — Contributions aux œuvres sociales	30.000
	Total de la 3ème partie	33.880.000
	4ème partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	4.000 000
34-02	Administration centrale — Materiel et mobilier	1.000 000
34-03	Administration centrale — Fournitures	2.700.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	2.800 000
34-05	Administration centrale — Habillement	200.000
34-11	Directions des services financiers de wilayas — Remboursement de frais	9.500.000
34-12	Directions des services financiers de wilayas — Materiel et mobilier ..	6.500.000
34-13	Directions des services financiers de wilayas — Fournitures	5.500.000
34-14	Directions des services financiers de wilayas — Charges annexes	6.340.000
34-15	Directions des services financiers de wilayas — Habillement	450.000
34-21	Services communs — Remboursement de frais	2.100.000
34-22	Services communs — Materiel et mobilier	1.800.000
34-23	Services communs — Fournitures	10 300.000
34-24	Services communs — Charges annexes	5.680.000
34-25	Services communs — Habillement	1.400.000
34-72	Impression des documents budgetaires	50 000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	1.900.000
34-91	Directions des services financiers de wilayas — Parc automobile	4 000 000
34-92	Administration centrale — Loyers	1.860.000
34-93	Directions des services financiers de wilayas — Loyers	2.840 000
34-97	Frais judiciaires — Frais d'expertises — Indemnites dues par l'Etat .	300.000
	Total de la 4ème partie	71.220.000

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5ème partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien et réparations des immeubles	3.000.000
35-11	Directions des services financiers de wilayas — Entretien et réparations des immeubles	5.300.000
	Total de la 5ème partie	8.300.000
	6ème partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention de fonctionnement à l'institut de technologie financière et comptable	5.000.000
	Total de la 6ème partie	5.000.000
	Total du titre III	335.500.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Bourses, indemnités de stage et présalaires	3.500.000
	Total de la 3ème partie	3.500.000
	Total du titre IV	3.500.000
	Total général pour le ministère des finances	339.000.000

Décret n° 77-25 du 23 janvier 1977 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977, au ministre des anciens moudjahidine.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution et notamment ses articles 111-10° et 152 ;

Vu l'ordonnance n° 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977 (article 10) ;

Décrète :

Article 1er. — Les crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977, au ministre des anciens moudjahidine sont répartis par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre des anciens moudjahidine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 23 janvier 1977.

Houari BOUMEDIENE.

TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement, pour 1977 au ministre des anciens moudjahidine

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	3.860.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	500.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	700.000
31-11	Services extérieurs — Sous-directions des wilayas des anciens moudjahidine — Rémunérations principales	2.710.000
31-12	Services extérieurs — Sous-Directions des wilayas des anciens moudjahidine — Indemnités et allocations diverses	500.000
31-13	Services extérieurs — Sous-directions des wilayas des anciens moudjahidine — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	210.000
31-21	Services extérieurs — Centres d'appareillage — Rémunérations principales	750.000
31-22	Services extérieurs — Centres d'appareillage — Indemnités et allocations diverses	75.000
31-23	Services extérieurs — Centres d'appareillage — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	50.000
31-31	Services extérieurs — Centres de Repos — Remunérations principales	400.000
31-32	Services extérieurs — Centres de repos — Indemnités et allocations diverses	50.000
31-33	Services extérieurs — Centres de repos — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	30.000
31-41	Services extérieurs — Maisons d'enfants de chouhada — Rémunérations principales	6.300.000
31-42	Services extérieurs — Maisons d'enfants de chouhada — Indemnités et allocations diverses	700.000
31-43	Services extérieurs — Maisons d'enfants de chouhada — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	110.000
31-90	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée — Administration centrale	mémoire
31-92	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée — Services extérieurs	30.000
31-99	Rémunérations des personnels détachés auprès des assemblées populaires communales	mémoire
	Total de la 1ère partie	16.975.000

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	30.000
32-11	Services extérieurs — Rentes d'accidents du travail	30.000
	Total de la 2ème partie	60.000
	3ème partie	
	Personnel en activité et en retraite — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations familiales	750.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	30.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	190.000
33-04	Administration centrale — Œuvres sociales	40.000
33-11	Services extérieurs — Prestations familiales	2.000.000
33-12	Services extérieurs — Prestations facultatives	40.000
33-13	Services extérieurs — Sécurité sociale	350.000
33-14	Services extérieurs — Œuvres sociales	30.000
	Total de la 3ème partie	3.430.000
	4ème partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	485.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	410.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	400.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	300.000
34-05	Administration centrale — Habillement	60.000
34-11	Services extérieurs — Sous-directions des wilayas des anciens moudjahidine — Remboursement de frais	120.000
34-12	Services extérieurs — Sous-directions des wilayas des anciens moudjahidine — Matériel et mobilier	260.000
34-13	Services extérieurs — Sous-directions des wilayas des anciens moudjahidine — Fournitures	250.000
34-14	Services extérieurs — Sous-directions des wilayas des anciens moudjahidine — Charges annexes	300.000
34-15	Services extérieurs — Sous-directions des wilayas des anciens moudjahidine — Habillement	40.000
34-21	Services extérieurs — Centres d'appareillage — Remboursement de frais	20.000
34-22	Services extérieurs — Centres d'appareillage — Matériel et mobilier ..	1.500.000
34-23	Services extérieurs — Centres d'appareillage — Fournitures	20.000
34-24	Services extérieurs — Centres d'appareillage — Charges annexes	40.000
34-25	Services extérieurs — Centres d'appareillage — Habillement	35.000
34-31	Services extérieurs — Centres de repos — Remboursement de frais ..	10.000
34-32	Services extérieurs — Centres de repos — Matériel et mobilier	60.000
34-33	Services extérieurs — Centres de repos — Fournitures	30.000
34-34	Services extérieurs — Centres de repos — Charges annexes	55.000
34-35	Services extérieurs — Centres de repos — Habillement	10.000
34-36	Services extérieurs — Centres de repos — Alimentation	170.000
34-41	Services extérieurs — Maisons d'enfants de chouhada — Remboursement de frais	60.000
34-42	Services extérieurs — Maisons d'enfants de chouhada — Matériel et mobilier	140.000

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
34-43	Services extérieurs — Maisons d'enfants de chouhada — Fournitures	400.000
34-44	Services extérieurs — Maisons d'enfans de chouhada — Charges annexes	400.000
34-45	Services extérieurs —Maisons d'enfants de chouhada — Habillement ..	2.180.000
34-46	Services extérieurs — Maisons d'enfants de chouhada — Alimentation.	2.000.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	600.000
34-91	Services extérieurs — Parc automobile	390.000
34-92	Administration centrale — Loyers	150.000
34-93	Services extérieurs — Loyers	90.000
34-97	Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat ..	10.000
	Total de la 4ème partie	10.995.000
	5ème partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Entretien des immeubles de l'administration centrale	200.000
35-11	Entretien des immeubles des services extérieurs	350.000
	Total de la 5ème partie	550.000
	6ème partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention au Musée national du moudjahid	4.700.000
36-02	Subvention au centre de formation des arts traditionnels	7.000.000
	Total de la 6ème partie	11.700.000
	7ème partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Congrès et journée des anciens moudjahidine	1.000.000
	Total de la 7ème partie	1.000.000
	Total du Titre III	44.710.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Allocations pour les enfants de chouhada fréquentant les établissements d'enseignement secondaire	600.000
43-02	Frais de stage	100.000
	Total de la 3ème partie	700.000
	6ème partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-01	Pensions aux anciens moudjahidine et aux victimes d'engins explosifs et à leurs ayants droit ainsi qu'aux grands invalides victimes civiles .	426.000.000
46-02	Remboursement de frais de transport aux anciens moudjahidine et aux enfants de chouhada	700.000
46-03	Frais de cures thermales et de séjours aux stations thermales	240.000
46-05	Frais de rapatriement des corps de chouhada	400.000
	Total de la 6ème partie	427.340.000
	Total du Titre IV	428.040.000
	Total général pour le ministère des anciens moudjahidine	472.750.000

Décret n° 77-26 du 23 janvier 1977 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977, au ministre des postes et télécommunications.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution et notamment ses articles 111-10° et 152,

Vu l'ordonnance n° 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977 (article 10) ;

Décrète :

Article 1er. — Les crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977, au ministre des postes et télécommunications sont répartis par chapitre, conformement au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre des postes et télécommunications sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 23 janvier 1977.

Houari BOUMEDIENE.

TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement, pour 1977 au ministre des postes et télécommunications

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	Dette amortissable	
670	Frais Financiers	64.585.000
	Total des frais financiers	64.585.000
	Personnel — Rémunérations d'activité	
610	Salaires du personnel ouvrier	8.650.000
6120	Administration centrale — Rémunérations principales	15.250.000
6121	Services extérieurs — Rémunérations principales	222.500.000
6122	Salaires du personnel suppléant de renfort et de remplacement	5.700.000
6123	Rémunérations de fonctionnaires en situation spéciale	Mémoire
6128	Primes et indemnités diverses	34.520.000
615	Rémunérations diverses	1.560.000
619	Couverture de mesures diverses en faveur du personnel	mémoire
	Total des dépenses de personnel	288.180.000
	Personnel — Charges sociales	
616	Charges connexes sur frais de personnel	Mémoire
617	Charges de prestations sociales et de pensions civiles	63.100.000
618	Œuvres sociales	5.200.000
	Total des charges sociales	68.300.000
	Matériel et fonctionnement des services	
60	Achats	62.630.000
613	Remboursements de frais	12.360.000
62	Impôts et taxes	15.000.000
63	Entretien, travaux et fournitures	29.850.000
630	Loyers, charges locatives	2.950.000
636	Etudes, recherches et documentation technique	3.810.000
64	Transports et déplacements	12.350.000
	Total du matériel et fonctionnement des services	138.950.000

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	Dépenses diverses	
66	Frais divers de gestion	5.910.000
680	Dotation aux amortissements	80.000.000
690	Diminution de stocks	Mémoire
691	Utilisation de provisions antérieurement constituées.....	mémoire
693	Dépenses exceptionnelles	mémoire
6941	Excédent d'exploitation affecté aux investissements (virement à la 2ème section)	64.075.000
6942	Excédent d'exploitation affecté à la couverture des déficits des gestions antérieures	Mémoire
6943	Excédent affecté au fonds des revenus complémentaires des personnels.	Mémoire
	Total des dépenses diverses	149.985.000
	Total pour les dépenses de fonctionnement :	710.000.000
	A déduire (opérations d'ordre)	
	Travaux faits par l'administration pour elle-même	50.000.000
	Total net pour le ministère des postes et télécommunications.	660.000.000

Décret n° 77-27 du 23 janvier 1977 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977, au ministre de la jeunesse et des sports.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution et notamment ses articles 111-10° et 152 ;

Vu l'ordonnance n° 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977 (article 10) ;

Décrète :

Article 1er. — Les crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977, au ministre de la jeunesse et des sports, sont répartis par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la jeunesse et des sports sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'execution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 23 janvier 1977.

Houari BOUMEDIENE.

TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement, pour 1977 au ministre de la jeunesse et des sports

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère partie	
	Personnel — Rémunerations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	8.200 000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	1.091.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	404.000
31-11	Inspections des wilayas — Rémunérations principales	8.000.000
31-12	Inspections des wilayas — Indemnités et allocations diverses	1.076.000
31-13	Inspections des wilayas — Personnel vacataire et journalier — salaires et accessoires de salaires	364.000

N°° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
31-21	Education physique et sportive — Rémunérations principales	34.000.000
31-22	Education physique et sportive — Indemnités et allocations diverses.	5.920.000
31-41	Jeunesse et Education Populaire — Rémunérations principales	23.363.000
31-42	Jeunesse et Education Populaire — Indemnités et allocations diverses	3.840.000
31-43	Jeunesse et éducation populaire — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	918.000
31-90	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée — Administration centrale	20.000
31-92	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée — Services extérieurs	20.000
31-99	Rémunérations des agents détachés auprès des assemblées populaires communales	55.000
	Total de la 1ère Partie :	87.271.000
	2ème partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Rentes d'accidents du travail — Administration Centrale	5.000
32-11	Rentes d'accidents du travail — Services Extérieurs	46.000
	Total de la 2ème Partie :	51.000
	3ème partie	
	Personnel en activité et en retraite — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations familiales	890.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	15.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	407.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	40.000
33-11	Services extérieurs — Prestations familiales	5.300.000
33-12	Services extérieurs — Prestations facultatives	30.000
33-13	Services extérieurs — Sécurité sociale	1.700.000
33-14	Services extérieurs — Contribution aux œuvres sociales	150.000
	Total de la 3ème partie	8.532.000
	4ème partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	1.580.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	940.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	360.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	360.000
34-05	Administration centrale — Habillement	60.000
34-07	Administration centrale — Fournitures et matériel destinés au fonctionnement des villages socialistes	1.000.000
34-08	Administration centrale — Acquisition de fournitures et matériels sportifs pour l'enseignement supérieur et la recherche scientifique ..	1.200.000
34-11	Inspections des wilayas — Remboursement de frais	370.000
34-12	Inspections des wilayas — Matériel et mobilier	340.000
34-13	Inspections des wilayas — Fournitures	500.000
34-14	Inspections des wilayas — Charges annexes	520.000
34-15	Inspections des wilayas — Habillement	60.000
34-21	Education physique et sportive — Remboursement de frais	230.000
34-23	Education physique et sportive — Fournitures	10.000.000

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
34-31	Stages de wilayas et régionaux — Remboursement de frais	1.230.000
34-41	Jeunesse et éducation populaire — Remboursement de frais	210.000
34-42	Jeunesse et éducation populaire — Matériel et mobilier	301.000
34-43	Jeunesse et Education populaire — Fournitures	2.250.000
34-44	Jeunesse et éducation populaire — Charges annexes	738.000
34-46	Jeunesse et éducation populaire — Alimentation	500.000
34-90	Parc automobile — Administration centrale	1.345.000
34-91	Parc automobile — Services extérieurs	932.000
34-92	Loyers — Administration centrale	80.000
34-93	Loyers — Services extérieurs	150.000
34-97	Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat ..	50.000
	Total de la 4ème partie	25.256.000
	5ème partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Entretien des immeubles de l'administration centrale	450.000
35-11	Entretien des immeubles des services extérieurs	2.180.000
	Total de la 5ème partie	2.630.000
	6ème partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention aux centres de formation de cadres	32.440.000
36-11	Subvention a l'office du complexe olympique	9.700.000
36-21	Subvention au centre national de médecine sportive	4.500.000
36-31	Subvention aux centres de sauvegarde	19.750.000
36-41	Subvention aux offices des parcs omnisports de wilayas	3.000.000
	Total de la 6ème partie	69.390.000
	7ème partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Information et documentation	520.000
37-11	Protection des élèves	100.000
37-21	Frais d'organisation et de déroulement de rencontres nationales et internationales de sports et de jeunesse	3.400.000
37-31	Frais d'organisation et de déroulement de la fête nationale de la jeunesse	800.000
37-41	Frais de préparation des 3èmes Jeux africains	1.000.000
	Total de la 7ème partie	5.820.000
	Total du titre III	198.950.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème partie	
	Action éducative et culturelle	
43-03	Subventions — Encouragements	10.740.000
43-04	Subventions de fonctionnement à l'office algérien des centres de vacances (O.A.C.V.)	6.510.000
	Total de la 3ème partie	17.250.000
	Total du titre IV	17.250.000
	Total général pour le ministère de la jeunesse et des sports	216.200.000

Décret n° 77-28 du 23 janvier 1977 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977 au secrétaire d'Etat au plan au plan.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution et notamment ses articles 111-10° et 152,

Vu l'ordonnance n° 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977 (article 10) ;

Décrète :

Article 1er. — Les crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977 au secrétaire d'Etat au plan, sont répartis par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le secrétaire d'Etat au plan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 23 janvier 1977.

Houari BOUMEDIENE.

TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement, pour 1977 au secrétaire d'Etat au plan

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	10.573.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	476.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	678.000
31-90	Administration centrale — Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	30.000
	Total de la 1ère partie	11.757.000
	2ème partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	40.000
	Total de la 2ème partie	40.000
	3ème partie	
	Personnel en activité et en retraite — Charges sociales	
33-01	Administration centrale. — Prestations familiales	550.000
33-02	Administration centrale. — Prestations facultatives	15.000
33-03	Administration centrale. — Sécurité sociale	350.000
33-04	Administration centrale. — Contribution aux œuvres sociales du secrétariat d'Etat au plan	10.000
	Total de la 3ème partie	925.000

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale. — Remboursement de frais	1.143 000
34-02	Administration centrale. — Matériel et mobilier	260.000
34-03	Administration centrale. — Fournitures	410.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	410.000
34-05	Administration centrale — Habillement	35.000
34-12	Administration centrale. — Matériel mécanographique	2.050.000
34-90	Administration centrale. — Parc automobile	1.665.000
34-92	Administration centrale. — Loyers	65.000
34-97	Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat ..	20.000
	Total de la 4ème partie	6.058.000
	5ème partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Entretien et réparation des bâtiments	90 000
	Total de la 5ème partie	90.000
	6ème partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention de fonctionnement à l'Institut des techniques de planification et d'économie appliquée	5.000.000
36-11	Subvention de fonctionnement au commissariat national à l'informatique et au centre de recherches en informatique	14 900.000
	Total de la 6ème partie	19.900.000
	Total du titre III	38.770.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Bourses et compléments de bourses aux stagiaires à l'étranger	30 000
	Total de la 3ème partie	30.000
	Total du titre IV	30 000
	Total général pour le secrétariat d'Etat au plan	38.800.000

Décret n° 77-29 du 23 janvier 1977 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977 au secrétaire d'Etat à l'hydraulique.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution et notamment ses articles 111-10° et 152 ;

Vu l'ordonnance n° 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977 (article 10) ;

Décrète :

Article 1er. — Les crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977 au secrétaire d'Etat à l'hydraulique, sont répartis par chapitre, conformément à l'état « A » annexé au présent décret.

Art. 2 — Le ministre des finances et le secrétaire d'Etat à l'hydraulique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 23 janvier 1977.

Houari BOUMEDIENE.

TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement, pour 1977 au secrétaire d'Etat à l'hydraulique

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	7.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	1.700.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	1.000.000
31-05	Ouvriers de l'Etat des services des études de milieu, de la recherche, des projets et réalisations hydrauliques — Rémunérations principales ..	7.000.000
31-06	Ouvriers de l'Etat des services des études de milieu, de la recherche, des projets et réalisations hydrauliques — Indemnités et allocations diverses	1.000.000
31-11	Directions de l'hydraulique des wilayas — Rémunérations principales.	14.000.000
31-12	Directions de l'hydraulique des wilayas — Indemnités et allocations diverses	2.665.000
31-13	Directions de l'hydraulique des wilayas — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	2.000.000
31-15	Directions de l'hydraulique des wilayas — Ouvriers de l'Etat — Rémunérations principales	15.500.000
31-16	Directions de l'hydraulique des wilayas — Ouvriers de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	2.800.000
31-33	Direction des études du milieu et de la recherche hydraulique — Personnel vacataire et journalier des stations d'observation — Salaires et accessoires de salaires	2.670.000
31-81	Personnel coopérant — Rémunérations principales	8.300.000
31-82	Personnel coopérant — Indemnités et allocations diverses	2.020.000
31-90	Administration centrale — Traitements du personnel en congé de longue durée	10.000
31-92	Directions de l'hydraulique des wilayas — Traitements du personnel en congé de longue durée	48.000
31-99	Rémunérations des personnels détachés auprès des assemblées populaires communales	Mémoire
	Total de la 1ère partie	67.713.000
	2ème partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	124.000
32-11	Directions de l'hydraulique des wilayas — Rentes d'accidents du travail.	150.000
	Total de la 2ème partie	*274.000*

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème partie	
	Personnel en activité et en retraite — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations familiales	2.426.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	50.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	970.000
33-04	Administration centrale — Œuvres sociales	50.000
33-11	Directions de l'hydraulique des wilayas — Prestations familiales	6.134.000
33-12	Directions de l'hydraulique des wilayas — Prestations facultatives	162.000
33-13	Directions de l'hydraulique des wilayas — Sécurité sociale	1.626.000
33-14	Directions de l'hydraulique des wilayas — Œuvres sociales	45.000
	Total de la 3ème partie	11.463.000
	4ème partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	2.570.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	1.220.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	1.000.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	1.200.000
34-05	Administration centrale — Habillement	150.000
34-11	Directions de l'hydraulique des wilayas — Remboursement de frais	1.900.000
34-12	Directions de l'hydraulique des wilayas — Matériel et mobilier	1.000.000
34-13	Directions de l'hydraulique des wilayas — Fournitures	1.069.000
34-14	Directions de l'hydraulique des wilayas — Charges annexes	1.050.000
34-15	Directions de l'hydraulique des wilayas — Habillement	168.000
34-18	Police des cours d'eau	1.500.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	2.500.000
34-91	Directions de l'hydraulique des wilayas — Parc automobile	4.583.000
34-92	Administration centrale — Loyers	500.000
34-93	Directions de l'hydraulique des wilayas — Loyers	450.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires et d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	390.000
34-98	Directions de l'hydraulique des wilayas — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	450.000
	Total de la 4ème partie	21.700.000
	5ème partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Entretien des immeubles de l'administration centrale	1.200.000
35-11	Entretien des immeubles des directions de l'hydraulique des wilayas	1.000.000
35-16	Hydraulique — Travaux d'entretien et réparations	18.000.000
	Total de la 5ème partie	20.200.000
	6ème partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subventions de fonctionnement à l'institut hydrotechnique et de bonification	4.450.000
36-11	Subventions de fonctionnement aux Centres de formation professionnelle de l'hydraulique	4.450.000
	Total de la 6ème partie	8.900.000
	Total du titre III	130.250.000

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Bourses - Complément de bourses — Indemnités de stage	2.000.000
	Total de la 3ème partie	2.000.000
	Total du titre IV	2.000.000
	Total général pour le secrétariat d'Etat à l'hydraulique	132.250.000

Décret n° 77-30 du 23 janvier 1977 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977 au budget annexe des irrigations.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution et notamment ses articles 111-10° et 152 ;

Vu l'ordonnance n° 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977 (article 10) ;

Décrète :

Article 1er. — Les crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977 au budget annexe des irrigations ,sont répartis par chapitre, conformément à l'état « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le secrétaire d'Etat à l'hydraulique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 23 janvier 1977.

Houari BOUMEDIENE.

TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement, pour 1977 au budget annexe des irrigations

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
1	Versement à l'Etat des redevances d'amortissement des réseaux de distribution des eaux d'irrigation	4.210.000
2	Contribution du budget annexe des irrigations pour la constitution des pensions de retraite du personnel	250.000
3	Agence comptable — Personnel titulaire et contractuel — Rémunérations principales	80.000
4	Agence comptable — Personnel titulaire et contractuel — Indemnités et allocations diverses	20.000
5	Agence comptable — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	40.000
6	Périmètres d'irrigation — Personnel titulaire et contractuel — Rémunérations principales	600.000
7	Périmètres d'irrigation — Personnel titulaire et contractuel — Indemnités et allocations diverses	30.000

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
8	Périmètres d'irrigation — Ouvriers de l'Etat — Rémunérations principales	6.500.000
9	Périmètres d'irrigation — Ouvriers de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	700.000
10	Périmètres d'irrigation — Personnel temporaire d'entretien des ouvrages d'irrigation — Salaires et accessoires de salaires	5.500.000
11	Agence comptable — Versement forfaitaire sur les traitements et salaires	6.000
12	Périmètres d'irrigation — Versement forfaitaire sur les traitements et salaires	360.000
13	Agence comptable — Prestations familiales	25.000
14	Périmètres d'irrigation — Prestations familiales	2.000.000
15	Agence comptable — Prestations facultatives	3.000
16	Périmètres d'irrigation — Prestations facultatives	10.000
17	Agence comptable — Sécurité sociale	5.000
18	Périmètres d'irrigation — Sécurité sociale	400.000
19	Agence comptable — Remboursement de frais	5.000
20	Agence comptable — Matériel et mobilier	10.000
21	Agence comptable — Fournitures	10.000
22	Agence comptable — Charges annexes	18.000
23	Agence comptable — Habillement	2.000
24	Périmètres d'irrigation — Remboursement de frais	300.000
25	Périmètres d'irrigation — Matériel et mobilier	70.000
26	Périmètres d'irrigation — Fournitures	80.000
27	Périmètres d'irrigation — Charges annexes	170.000
28	Périmètres d'irrigation — Habillement	40.000
29	Ouvrages et réseaux d'irrigation — Frais d'entretien et d'exploitation	2.110.000
30	Agence comptable — Parc automobile	40.000
31	Périmètres d'irrigation — Parc automobile	1.200.000
32	Agence comptable — Loyers	15.000
33	Périmètres d'irrigation — Loyers	20.000
34	Agence comptable — Entretien des immeubles	10.000
35	Périmètres d'irrigation — Entretien des immeubles	40.000
36	Dépenses diverses	121.000
	Total général pour le budget annexe des irrigations	25.000.000

Imprimerie Officielle, Alger - 7, 9 et 13 Avenue Abdelkader-Benbarek